

OFFICE DE CONSULTATION DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M, ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN BURTON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR
L'IMPLANTATION DES CENTRES DE TRAITEMENT
DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE SECTEUR NORD**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 30 novembre 2011, 19 h
Centre de loisirs communautaires St-Michel
7110, 8^e avenue
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|----|---|----|
| | SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2011 | 3 |
| 5 | MOT DU PRÉSIDENT..... | 3 |
| | <u>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</u> | |
| 10 | NADÈGE MANIRAKIZA, VALÉRIANE FOTSO, SOUMAYA FOURAR-LAIDI, CHIYEB HAMIHAM, pour <i>C-VERT</i> | 6 |
| | YVES LÉVESQUE pour <i>Vivre St-Michel en santé</i> | 16 |
| | DENIS SIROIS pour <i>CDEC Centre-Nord</i> | 27 |
| | CLAUDE BRICAULT <i>Journal de St-Michel</i> | 40 |
| 15 | GEOFFROY DELAGRAVE pour le <i>Regroupement des écoquartiers</i> | 44 |
| | PIERRE DUROCHER, LÉO BRICAULT pour <i>P.A.R.I. St-Michel</i> | 57 |
| | DROIT DE RECTIFICATION EXERCÉ PAR LA VILLE | 72 |

20

MOT DU PRÉSIDENT

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

25

Bonsoir à vous, chacune, chacun d'entre vous. Reprise de l'audience publique sur le projet de l'agglomération de Montréal sur l'implantation de centres de biométhanisation et de compost.

30

Nous arrivons maintenant à la deuxième partie de l'audience. Lors de la première partie, des groupes et des citoyens ont pu venir poser leurs questions au promoteur. Dans la deuxième partie qui est consacrée à l'audition de mémoires, donc, un certain nombre de personnes se sont inscrites pour déposer un mémoire à la commission et nous procéderons donc à l'audition de ces mémoires.

35

Nous serons ici ce soir et nous serons également dans Montréal-Est les 5 et 6 décembre. Donc, il y a un bon nombre de mémoires qui ont été déposés.

40

Je voudrais identifier les personnes présentes dans l'assemblée. D'abord, mon collègue Jean Burton. Je m'appelle André Beauchamp, je suis président de cette commission. Vous savez qu'il y a un deuxième groupe de travail qui travaille pour les secteurs de Lasalle et de Dorval avec monsieur Michel Hamelin et madame Nicole Brodeur. Nos deux groupes produirons un seul rapport commun.

45

Nous avons à la table à côté madame Nicole Lacelle qui agit comme secrétaire générale pour les deux groupes de travail ainsi que madame Élise Naud qui agit comme préposée scientifique attachée au groupe de travail que nous formons, Jean et moi-même.

À l'accueil, monsieur Laurent Lafond Tan et Nat Than Le; à la logistique, Jimmy Paquette-Cormier; le technicien en audiovisuel, Michel Jutras et à la sténographie, madame Louise Philibert.

50 La soirée de ce soir, comme toutes les soirées d'audition de mémoires est assez simple. Les gens qui veulent présenter des mémoires se sont inscrits. Nous donnons autour d'une vingtaine de minutes à chaque groupe. Il s'agit pour vous de nous présenter votre mémoire d'une manière succincte. Nous l'avons lu préalablement, mais vous prenez une dizaine de minutes pour l'expliquer, redire les choses essentielles, ce qui permettra à monsieur Burton et à moi-même de
55 vous poser des questions complémentaires. Ce n'est pas des questions pour vous mettre en boîte, c'est des questions pour bien comprendre l'objet de la pensée, puis voir un peu comment vous vous situez par rapport parfois à d'autres intervenants.

60 La procédure, donc, est très simple. Il y a toujours dans l'assemblée un droit de rectification qu'on utilise d'habitude à la fin de la rencontre et qui est un droit de corriger des erreurs de fait. Ce n'est pas un droit argumentaire, on ne recommence pas à discuter, mais s'il y a des erreurs de faits, il y a une possibilité d'intervenir.

65 Avant l'audition des mémoires, je vais procéder à une mise au point que la commission tient à faire à ce moment-ci de l'audience à cause de l'arrivée de nouvelles informations et de nouveaux documents depuis le début.

70 Alors, au moment de la reprise de l'audience pour l'audition des mémoires, la commission tient à signaler le dépôt de nouveaux documents susceptibles de modifier certains aspects du projet sous examen. Il s'agit de lettres provenant de Aéroport de Montréal et à la Ville de Montréal qui agit au nom de l'agglomération et à la présidente de l'OCPM, madame Louise Roy. Ces documents sont publics et ont été déposés sur le site internet de l'Office.

75 Lors de l'élaboration du projet, ADM avait confirmé son intérêt à l'égard du projet de centre de compostage sur une parcelle de terrain située sur la rue de l'Aviation à Dorval. Or, dans une lettre du 12 octobre 2011, monsieur Guy Landry de ADM a signalé à monsieur Roger Lachance le refus de ADM de recevoir les équipements prévus sur le territoire à cause des risques potentiels relatifs à la faune aviaire.

80 Les responsables du projet ont demandé de poursuivre le dialogue et les échanges
d'expertise afin de parvenir à une modification de la décision d'ADM, mais le 4 novembre 2011,
ADM a réitéré et je cite, « *sa décision finale de refuser l'implantation d'un centre de compostage
sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité compte tenu du risque significatif d'accroissement
85 du péril aviaire. De plus, notre société s'opposera à toute implantation d'un tel site sur tout terrain
qui bien que n'étant pas sous son contrôle se situerait à l'intérieur de la zone primaire de péril
aviaire tel qu'établit par Transport Canada.* » Fin de la citation. Lettre de monsieur Charles
Gratton à Roger Lachance.

90 En conséquence, la commission a donc demandé à la Ville de Montréal s'il y avait une
solution de rechange pour le site de Dorval ou un réaménagement de projet dans le choix des
sites, la localisation des équipements ou l'échéancier du projet. La Ville de Montréal a répondu
qu'il n'y avait pas de modification au projet sous examen.

95 Aux yeux de la commission, il est essentiel d'informer clairement le public de la situation
nouvelle. Comme le projet sous examen prévoit la mise en place de 5 équipements distribués en
4 sites selon un échéancier assez serré dans un cadre administratif précis, l'éventualité de
l'impossibilité pour le promoteur de réaliser l'implantation sur le site prévu à Dorval fait apparaître
une nouvelle zone d'incertitude qui peut amener la population concernée à modifier son opinion
sur le projet ou sur certaines de ses composantes.

100 La commission poursuivra donc son travail tel que prévu et acceptera toutefois les
commentaires sur la situation nouvelle telle qu'elle apparaît à ce moment précis.

105 Voilà. Alors ça, c'est une déclaration que je voulais faire. Je pense que c'est important s'il
y a des documents nouveaux. Mais là, évidemment les gens sont inscrits pour des mémoires que
nous entendrons. Si en chemin vous voulez, vous avez une réaction, vous voulez commenter,
évidemment j'accepterai puisqu'il y a de nouvelles données d'information dans le dossier.

110 Ça va? J'inviterais maintenant le groupe C-VERT, s'il vous plaît, madame Nadège
Manirakiza, monsieur Chiyeb Hamiham, madame Valeriane Fotso et Soumaya Fourar-Laidi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

115 Alors, bonsoir, vous quatre. Ça va bien? Bon, vous êtes venus à la première partie de l'audience poser des questions, je reconnais quelques figures, mais maintenant vous venez tous les quatre au nom du groupe C-VERT. Alors, je ne sais pas s'il y en a une de vous qui est déléguée pour commencer l'exposé ?

120 **Mme NADÈGE MANIRAKIZA :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

125

C'est vous, Madame?

Mme NADÈGE MANIRAKIZA :

130 Nadège. Bonjour, je m'appelle Nadège. Je suis effectivement dans le groupe C-VERT dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâces. Il y a deux groupes de C-VERT : il y a C-VERT et C-VERT+. Moi, je suis dans C-VERT. C'est un organisme environnemental qui vise les jeunes âgés de 14 à 16 ans, à mieux répondre à leurs questions et à mieux donner les connaissances en environnement.

135 Valérie va vous expliquer ce que c'est C-VERT +.

Mme VALÉRIANE FOTSO :

140 Bonjour, je m'appelle Valériane, je suis du groupe C-VERT de Saint-Laurent. En fait, C-VERT+, c'est une suite logique à C-VERT après un an d'expérience, et dans C-VERT+, on a approfondi nos connaissances liées à l'environnement et on a plus d'opportunité d'approfondir nos connaissances sur l'environnement.
Je vais vous repasser Nadège.

Mme NADÈGE MANIRAKIZA :

145 Alors, ce soir dans notre mémoire, il y a 4 parties que nous allons vous présenter. Il y a ce qui nous intéresse du projet proposé par la Ville de Montréal, il y a ce qui nous inquiète, les raisons de notre appui au projet et quelques recommandations.

150 On est intéressé par ce projet car nous sommes la génération future et nous sommes ceux et celles qui devront gérer tous les impacts de la pollution qui a duré des siècles. Le projet contribuera à diminuer la pollution, à protéger notre planète et à penser au futur. Il réduira 60% des déchets de 1,8 millions de Montréalais dans les sites d'enfouissement et il nous apprendra à mieux gérer les déchets.

155 Il réduira l'émission de méthane dans les sites d'enfouissement. Il réduira aussi la création du lixiviat. Il est une façon de prendre soin de l'environnement car on contribue au cycle naturel, genre faire pousser les aliments, les cueillir, les consommer et les retourner à la terre.

160 Ça civilisera la population afin qu'on soit tous plus intéressé par le compostage. Ça permettra une hausse de production de compost dans la population et les terres agricoles de l'agglomération pourront bénéficier. Et enfin, ça produira de l'énergie renouvelable qui rapportera de l'argent puisqu'elle sera vendue.
Merci.

165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

170 **Mme SOUMAYA FOURAR-LAIDI :**

Bonjour, je m'appelle Soumaya. Je fais également partie du club C-VERT de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâces. Je voudrais vous parler sur ce qui nous inquiète le plus du projet.

175 C'est le manque d'implication potentielle des habitants dû au peu de sensibilisation de la participation de tous à faire l'effort de placer les résidus de table dans une poubelle différente des autres déchets, les excuses de gaspillage de nourriture de la part des résidents montréalais puisque les restants de table seront valorisés et donc certains individus risquent de faire encore moins attention pour terminer leur assiette ou vider leur réfrigérateur.

180 La qualité du compost qui ressortira des centres si jamais le tri des aliments ramassés dans les bacs bruns est mal fait, on n'est pas sûr qu'on pourra enlever 100% des produits toxiques qui pourraient se retrouver dans nos déchets de table, ce qui pourrait nuire au terreau qui découlera du compostage obtenu que certains résidents voudront utiliser pour, par exemple, planter leurs tomates dans leur cour ou dans des bacs sur leur balcon.

185 La construction, l'aménagement, les opérations qui pourront affecter les communautés autour des nouveaux centres et des nouvelles usines et enfin, l'augmentation des taxes.

Merci.

190 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci.

195 **M. CHIYEB HAMIHAM :**

Bonsoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

200 Bonsoir.

M. CHIYEB HAMIHAM :

205 Je m'appelle Chiyeb et je fais également parti du groupe C-VERT de l'arrondissement de Mercier – Hochelaga – Maisonneuve.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

210 Très bien.

M. CHIYEB HAMIHAM :

Je parle ce soir sur les raisons pour lesquelles C-VERT et C-VERT+ appuient le projet.

215 Premièrement, je veux vous annoncer qu'au total 26 jeunes C-VERT et C-VERT+ ont assisté aux séances d'information sur le projet , 8 ont posé des questions au promoteur, 13 ont contribué à la rédaction de notre mémoire et puis nous sommes les 4 qui vont vous présenter nos idées ce soir.

220 On appuie le projet à la condition que : Le compost final soit de bonne qualité pour notamment être en mesure d'y faire pousser des légumes; deuxièmement, la sécurité des travailleurs soit prise en considération dans les usines de biométhanisation et les centres de compostage; troisièmement, des accidents soient évités au mieux, la santé, notamment respiratoire, soit protégée; les engagements quant au risque de bruit et d'odeur soient respectés

225 Finalement, ça contribuera à la protection de l'environnement, les nappes phréatiques seront un peu plus protégées, la pollution générée dans les sites d'enfouissement sera amoindrie, une plus courte distance sera parcourue par les camions. Résultat, un taux plus faible de CO₂ rejeté dans l'air. Et certains animaux seront moins présents dans les sites d'enfouissement et ainsi mieux protégés.

230 Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

 Merci.

235

Mme VALÉRIANE FOTSO :

 Bonsoir encore. Moi, c'est Valériane du groupe C-VERT+ de Saint-Laurent. Moi, je vais vous parler des recommandations que C-VERT et C-VERT+ ont posées.

240

 Nous pensons qu'il serait souhaitable d'instaurer ce projet dans les écoles secondaires parce qu'il y a beaucoup d'élèves qui gaspillent de la nourriture à l'heure du midi et le fait qu'il y ait des bacs bruns vont les inciter à réfléchir comme sur le gaspillage de nourriture et ils pourraient être sensibilisés; ils pourraient aussi apprendre des notions sur le compostage à leur famille et à leurs amis.

245

 Nous pensons aussi qu'il faudra investir massivement dans les campagnes culturelles et aussi sensibiliser la population sur le compostage.

250

 Finalement, nous pensons que c'est important pour la vie des générations futures, la nôtre, ainsi que pour celle de tous les résidents montréalais étant donné que ça améliorera la qualité de vie de tous et la qualité de l'air que nous respirons.

 Merci de nous avoir écoutés.

255 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci. D'abord, ça va bien encore? Vous êtes en forme? Oui? Bon. Alors, ne soyez pas inquiets, ça va bien. Merci.

260 Il y a une chose qui m'a beaucoup surpris dans votre mémoire, c'est le fait - je pense que c'est vous qui en avez parlé, Nadège, que ça provoque la négligence des citoyens. Le fait qu'on ramasse leurs résidus de nourriture, vous dites que ça risque d'amener une négligence des gens à l'égard des déchets qu'ils font puisque de toute manière, on va les ramasser.

265 Est-ce que j'ai bien compris votre argumentation et pourquoi vous dites ça ? - C'est l'autre qui l'a dit ? Que ce soit l'une ou l'autre, vous l'avez pensé ensemble, alors...

Pourquoi vous pensez ça qu'il y a un effet pervers qui peut arriver?

270 **Mme VALÉRIANE FOTSO :**

Nous pensons ça parce qu'ils sauront déjà que vous allez ramasser, vous allez faire du compostage, ramasser les ordures.

275 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

Mme VALÉRIANE FOTSO :

280 Ils vont profiter de ça pour pouvoir plus gaspiller et ça va encore ajouter du travail, comme ils vont plus gaspiller parce qu'ils sauront que non, il y a des gens qui vont, il y a la Ville de Montréal qui va venir ramasser les ordures. Donc, ils vont avoir cette mentalité-là. Ils risquent d'avoir cette mentalité-là.

285 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça, c'est comme le réflexe des gens qui jettent leur journal dans le métro en se disant qu'il y a quelqu'un qui va le ramasser ?

290 **Mme VALÉRIANE FOTSO :**

Oui.

295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui. Et comment vous allez... quelle recommandation vous faites pour contrer cet effet, ce mauvais effet potentiel ?

300 **Mme VALÉRIANE FOTSO :**

Nous pensons qu'il est bien de faire de la sensibilisation, que nous devons vraiment leur rappeler que c'est vraiment... c'est pas en gaspillant plus que ça va comme arranger le problème, qu'il faut qu'ils soient vraiment écologiques et qu'ils sachent vraiment qu'ils font gaspiller, qu'ils ne doivent pas être surconsommateur.

305 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et donc, ça prend pour ça, pour bonifier le projet, ça prend de la sensibilisation, de l'information, de l'éducation.

310 **Mme VALÉRIANE FOTSO :**

Oui.

315 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K.

M. JEAN BURTON, commissaire :

320 Dans votre document, vous faites allusion au droit de savoir. Donc, vous mentionnez :
« *Parce qu'on paye avec nos taxes et nos impôts ce que fait la Ville, on a droit de savoir et même de décider un peu* », c'est ce que vous dites. Pour vous, c'est quoi le droit de savoir?

325 **Mme NADÈGE MANIRAKIZA :**

Nous voulons savoir le fonctionnement du projet et il faut essayer d'expliquer aux gens tout ce que vous allez faire afin qu'ils puissent, comme elle avait dit, comme mieux gérer la quantité de nourriture, ne pas gaspiller.

330 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Donc, ça porte sur l'opération comme telle, comment ça va fonctionner. Donc, c'est ce droit d'aller un petit peu plus loin que ce qu'on a entendu ou...?

335 **Mme NADÈGE MANIRAKIZA :**

Oui. Puisqu'il faudra avoir l'argent, comme les impôts des personnes qui vont passer leur argent, ils veulent savoir où est-ce que ça va se rendre et pourquoi ils payent ça. Donc, ils ont le droit de savoir.

340 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Vous ne voulez pas payer de taxes si vous ne savez pas à qui ça va et à quoi ça sert.

345 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Ça va pour moi.

350 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien. Vous avez une autre remarque dans laquelle vous dites : « *Il faut s'assurer de la qualité du compost notamment par rapport à la contamination qu'il peut y avoir dedans.* » C'est important pour vous cette chose-là?

355 **Mme NADÈGE MANIRAKIZA :**

Oui, parce que quand nous allons faire du compost par exemple et que vous allez le remettre dans la terre et qu'on découvre qu'il y a comme une bactérie, ça peut nuire aux récoltes.

360 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

365 O.K. Le groupe C-VERT, c'est magnifique le travail que vous faites. Vous êtes plusieurs groupes, vous avez été représentants pour eux ce soir. Qu'est-ce que c'est que vous avez trouvé le plus difficile dans les démarches que vous avez faites pour vous informer du projet, venir poser des questions, préparer votre mémoire, qu'est-ce que vous avez trouvé le plus difficile ?

Mme NADÈGE MANIRAKIZA :

370 En fait, on n'a pas trouvé ça difficile parce qu'on a bien écouté ce que vous avez dit, toutes les procédures, alors, ç'a été plus simple de faire le mémoire et vous avez bien répondu à nos questions. Alors...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

375 Alors, qu'est-ce que vous avez trouvé de plus facile ? Qu'est-ce que vous avez le plus aimé ?

M. CHIYEB HAMIHAM :

380 C'est la façon que vous nous expliquez, la façon, les procédures, étape par étape, puis vous expliquez avec plus de détails.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

385 Et ça, vous avez aimé ça ?

M. CHIYEB HAMIHAM :

Oui, oui, j'ai aimé ça.

390 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et vous allez recommencer quand il y aura d'autres projets qui vous concernent ?

M. CHIYEB HAMIHAM :

395 Oui, c'est sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

400 Formidable. Alors, merci beaucoup et félicitations.

M. CHIYEB HAMIHAM :

Merci.

405 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, j'invite maintenant le groupe... - Merci, Madame, vous êtes leur accompagnatrice si j'ai bien compris? Alors, merci de votre présence et transmettez les salutations à tout l'ensemble du groupe, s'il vous plaît.

410

Alors, j'invite maintenant les représentants de Vivre St-Michel en Santé, monsieur Yves Lévesque, s'il vous plaît.

M. YVES LÉVESQUE :

415

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, membres de la commission. Merci de nous recevoir ce soir pour donner notre position sur le projet de Centre de traitement des matières organiques.

420

Vous dire brièvement quelques mots sur Vivre St-Michel en Santé. Nous sommes une table de concertation intersectorielle multi-réseaux. Nous regroupons des citoyens, des organismes communautaires, des institutions publiques et des entreprises du quartier. Nous existons depuis 1991.

425

Depuis 2003, on mène un vaste projet de revitalisation urbaine et sociale dans le quartier St-Michel dont la vision d'avenir est : St-Michel, un quartier agréable à vivre, propice à la vie familiale et aux échanges multiculturels. Une communauté active et solidaire qui se prend en main et qui contribue à l'essor de Montréal.

430

Un des sous-objectifs, un des objectifs sous-jacents à cette démarche de revitalisation est de redonner un sentiment de fierté aux citoyennes et citoyens du quartier St-Michel qui a

longtemps été perçu comme la poubelle de Montréal avec la présence du site d'enfouissement des déchets.

435 D'entrée de jeu, on doit dire que nous considérons que le projet qui est proposé par la Ville est nécessaire et louable à l'échelle montréalaise. On pense que le changement de cap dans le traitement des matières résiduelles, le changement de cap de la Ville est une bonne chose. On souscrit au fait qu'il faut cesser de transporter nos déchets domestiques à grands frais et de les enfouir dans des communautés qui subissent les nuisances que la population de St-Michel a
440 subies pendant 40 ans et on pense que la nouvelle gestion des matières résiduelles permettra de considérer celle-ci comme une ressource plutôt que comme un problème à gérer, donc, favoriserait un environnement plus sain et un développement durable.

445 Par contre, on est conscient également que toutes écologiques qu'elles soient, ces mesures ne seront pas exemptes de nuisance, on a des inquiétudes sérieuses à ce propos. On est préoccupé d'abord et avant tout par le fait que le projet ne respecte pas la norme du ministère de l'Environnement concernant le 500 mètres de dégagement de toute zone résidentielle et commerciale ou d'espace public.

450 On comprend qu'il y a un permis déjà existant parce qu'il y a déjà une partie d'activité de compostage sur le site, mais on trouve que cet aspect du projet a été traité de façon un peu expéditive. Donc, je n'ai pas eu l'impression qu'on a creusé plus à fond : on s'est dit : « On a un permis, allons-y. » Mais cette règle-là, cette norme-là n'existe sûrement pas pour rien, donc, ça nous inquiète, le non-respect de cette norme-là.

455 En ce qui concerne les odeurs, les informations qu'on a eu l'occasion de consulter et ce qu'on a entendu le 2 novembre ne nous rassurent pas vraiment et on constate qu'il y a beaucoup de précautions à prendre par rapport aux odeurs. Donc, pour nous, il ne fait pas de doute que le projet va susciter la présence d'odeurs désagréables et on est inquiet par rapport à l'avenir de
460 deux grands projets porteurs pour la population de St-Michel : le parc environnemental qui est prévu aux alentours de 2017 et la revitalisation de la rue Jarry.

465 Le parc, vous savez, il est attendu impatiemment par les citoyens depuis plus de 10 ans et
c'est un symbole de réparation par rapport aux sévices que la population a subis pendant plus de
40 ans au niveau de l'enfouissement des déchets dans la carrière Miron. Et aussi, c'est un espoir
de susciter un développement économique parce que ce deuxième plus grand parc après le mont
Royal va faire de St-Michel un lieu de destination.

470 Mais de mettre une installation dans ce parc qui peut constituer des nuisances, on a peur
que ça limite l'utilisation du parc et que ça vienne un peu compromettre tous les aspects, les
retombées positives qu'on prévoit pour ce parc-là.

475 De la même façon, vous le savez depuis longtemps, Vivre St-Michel en Santé, la CDEC et
beaucoup d'organismes, d'entreprises dans le quartier, on s'implique depuis des années à essayer
de revitaliser la rue Jarry et d'ailleurs, l'arrondissement prépare en ce moment un plan particulier
d'urbanisme, un projet particulier d'urbanisme pour ce site-là, la rue Jarry, à partir de la Tohu
jusqu'au boulevard Pie-IX, et un des objectifs, c'est de densifier la fonction résidentielle et l'activité
commerciale. Encore là, bon, la présence du site de compostage avec les odeurs potentielles, le
camionnage, on a peur que ça vienne aussi compromettre ce projet, le succès de ce projet.

480 Et ce projet vise à redonner une rue principale aux résidents de St-Michel parce qu'il n'y a
pas vraiment de rue principale dans le quartier, aussi à faire en sorte qu'on fasse une rupture
définitive avec le passé industriel et le passé de site d'enfouissement de déchets de ce secteur du
quartier.

485 Donc, c'est ça. Ça nous inquiète et on trouve qu'on vient mettre une installation qui risque
de compromettre ces projets-là qui ont une importance capitale pour l'avenir du quartier.

490 En ce qui concerne le camionnage, on nous expose le fait que le camionnage généré par
le site serait inférieur au niveau actuel qui est entre autres occasionné par les activités de
remplissage du futur parc. Justement, ces activités de camionnage vont cesser à un moment
donné, puis ça va être très bienvenu parce qu'il faut rappeler que St-Michel est traversé par
l'autoroute métropolitaine, par la voie d'accès au Métropolitain, par le boulevard St-Michel, par le

495 boulevard Pie-IX. Il y a déjà beaucoup de camionnage, donc, toute diminution du camionnage sera la bienvenue. D'en ajouter encore, ça nie le problème qui est déjà existant au niveau de la circulation lourde qui entrave la qualité de vie des citoyens.

500 Donc, les quelques 9 500 camions de plus par année qui circuleraient dans le quartier, bien, ils ne sont pas les bienvenus par rapport à la qualité de vie des citoyens de St-Michel.

505 Ce qui nous a particulièrement peut-être irrité dans la présentation du projet, c'est quand on fait appel à un principe d'équité territoriale. Ce qu'on sent, c'est que dans le fond, on parle d'un principe d'équité territoriale à l'intérieur, en silo, dans ce projet spécifique et on ne tient pas compte du fait qu'il y a déjà beaucoup d'installations dans le quartier St-Michel, des installations qui sont liées à la mission municipale et qui apportent des nuisances à la qualité de vie des citoyens.

510 C'est sûr que d'abord et avant tout, il faut nommer le fait historique, de 1968 à 2009, on a eu un site d'enfouissement de déchets dans le quartier; jusqu'à l'an 2000, on enfouissait des matières putrescibles. Je veux rappeler toutes les nuisances que cela a occasionnées aux citoyens, les odeurs nauséabondes, la circulation de milliers de camions à ordures chaque semaine dans le quartier, la présence massive de mouettes ou de rats, l'atterrissage de déchets sur les terrains des résidents autour de la carrière, etc. Et ce n'est qu'en 2009 que l'activité d'enfouissement a cessé complètement.

515 40 millions de tonnes de déchets ont passé sous le nez et à la porte des Michelois pendant 41 ans. Selon nous, cet apport historique des citoyennes et citoyens de St-Michel est un fait incontournable qui doit peser dans la balance de la Ville de Montréal dans son application du principe d'équité territoriale lorsqu'il s'agit de choisir des sites pour déployer de nouvelles installations de traitement des matières résiduelles. Ça c'est pour le passé.

520 Pour le présent, il faut rappeler que dans le quartier, on a le plus gros site d'élimination des neiges usées de l'Île de Montréal à la carrière Francon. Ce site qui a la capacité de recevoir 5 millions de mètres cubes de neige usées chaque année, ça implique beaucoup de camionnage et ça implique des nuisances. On fait le déchargement de la neige usée la nuit souvent et les

525 citoyens qui habitent en bordure de la carrière St-Michel entendent les camions la nuit, les
avertisseurs de marche arrière et les bennes qui basculent avec tous les bruits que ça occasionne.

On ne dit pas qu'il faut cesser ces activités dans St-Michel, mais on fait juste signaler le fait
que ces activités sont déjà présentes et que de ce fait, les citoyens de St-Michel contribuent à la
530 qualité de vie de l'ensemble des Montréalais.

Autre installation de traitement des matières résiduelles, c'est le centre de tri des matières
recyclables. Encore là, bon, c'est là et c'est là pour rester. C'est un fait qui est accepté. Mais on
aimerait qu'on en tienne compte aussi quand on parle d'un principe d'équité territoriale. Chaque
535 journée de collecte sélective, le centre de tri reçoit en moyenne 150 camions, traite et achemine
aux recycleurs plus de 800 tonnes de matière. Donc, le bilan du camionnage s'alourdit avec ça.

Une autre installation qui est arrivée dans le quartier en 2006, c'est la fourrière automobile.
Vous me direz : « Ce n'est pas des matières résiduelles », mais quand même, c'est une activité
540 reliée à la mission municipale qui a occasionné des nuisances aux citoyens. Cette entreprise, la
fourrière automobile Météor, a été installée sous l'autoroute métropolitaine sans permis et dans
une zone résidentielle à proximité d'une école primaire, d'un centre de la petite enfance. C'est une
situation qui a duré 4 ans.

545 Les citoyens de ce secteur se sont battus pour faire relocaliser cette entreprise. Bon, c'est
vrai que l'arrondissement, plusieurs intervenants se sont impliqués, que l'entreprise a été
relocalisée dans un endroit plus approprié, mais encore dans le quartier St-Michel. Il a dû y avoir
des installations parce qu'il y a des résidences à proximité du site actuel et les dépanneuses de
Météor circulent dans le quartier 24 heures par jour parce que c'est les dépanneuses qui font le
550 remorquage des autos saisies par les corps policiers du service de la Ville de Montréal, de la
Sûreté du Québec et qui font aussi les dépannages d'urgence sur le Métropolitain.

Pour nous, les exemples cités démontrent que les citoyennes et citoyens de St-Michel ont
fait et font encore preuve d'une grande tolérance face à la présence d'activités qui sont
nécessaires pour la qualité de vie de l'ensemble de la population montréalaise, mais qui
555 comportent des nuisances pour la qualité de vie au niveau local.

560 Dans ce contexte, on ne peut accuser le quartier St-Michel d'avoir recours au phénomène du « pas dans ma cour ». On peut par contre constater que la cour est déjà pleine. Les citoyens de St-Michel font leur part, leur très grande part, et le fait que cette activité s'installe encore une fois, ben, c'est inéquitable pour le quartier St-Michel. On ne peut pas parler ici d'équité territoriale.

565 Fait intéressant à signaler, les 10 arrondissements les plus riches de l'Île de Montréal, c'est-à-dire ceux dont la valeur moyenne des résidences unifamiliales est la plus élevée, n'ont pas été sélectionnés pour recevoir le centre de traitement des matières organiques.

570 En termes d'équité territoriale, on a deux questions. Lorsque la Ville doit mettre en place des installations qui ont un potentiel de nuisance pour la population locale, ne devrait-elle pas considérer différentes variables pour s'assurer d'un minimum de qualité de vie pour les populations concernées ?

575 Les populations qui sont déjà au prise avec un niveau socioéconomique inférieur, avec la présence d'axes routiers importants présentant une circulation lourde à proximité des zones résidentielles, avec des infrastructures à vocation métropolitaine qui présentent des nuisances avec un très bas taux de verdissement et d'espaces verts, avec une pénurie d'infrastructures de sport et loisirs, ces populations-là ne devraient-elles pas passer leur tour lorsque vient le temps d'ajouter d'autres infrastructures municipales qui risquent de nuire à leur qualité de vie ? On pose la question.

580 Pour nous, si la Ville décide d'aller de l'avant avec l'installation du centre de traitement des matières organiques dans le quartier St-Michel, elle fera preuve d'iniquité envers la population du quartier.

585 Pour conclure. Nous recommandons en concordance avec la volonté de tous les membres du conseil d'administration de Vivre St-Michel en Santé, nous demandons à la Ville de Montréal dans la perspective d'application du principe d'équité territoriale de surseoir à son projet d'installer le centre de traitement des matières organiques à St-Michel.

590 Nous demandons à la Ville de ne pas modifier les dispositions réglementaires qui font du centre environnement St-Michel un lieu à vocation espace et lieux publics, ce qui correspond exactement aux aspirations de la population du quartier pour ce site. Et nous demandons à l'Office de consultation publique de Montréal de faire ses recommandations aux élus dans le sens de nos demandes.

Merci.

595 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur Lévesque. Monsieur Burton ?

M. JEAN BURTON, commissaire :

600 Oui, bonsoir. Une première question sur ce principe d'équité territoriale. Si on devait le formuler de manière concrète, un peu opérationnelle, parce que pour le moment, on a 4 sites aux 4 points cardinaux, plus ou moins, basés sur les réalités du type de collecte qu'on peut y faire, donc, c'est une vision, je dirais, plus technocrate que ce que vous proposez. Sur quoi est-ce qu'on devrait se baser quand on parle d'une équité sociale, j'ai lu ça dans un autre des mémoires, mais
605 qui reprend un peu le même concept, ce serait quoi ?

M. YVES LÉVESQUE :

610 Un peu les éléments que j'ai évoqués dans le mémoire. C'est-à-dire qu'il faut tenir compte qu'il y a déjà la présence d'infrastructures municipales de traitement des matières résiduelles qui occasionnent des nuisances. Il faut tenir compte de ça.

615 Je pense aussi d'axes routiers à proximité des zones résidentielles, c'est aussi des installations publiques qui occasionnent des nuisances à la qualité de vie. Donc, il me semble que dans un calcul, dans un savant calcul mathématique, on devrait attribuer des variables à la présence de ces installations-là.

620 Je pense aussi dans le cas de St-Michel, c'est sûr que si on ne tient pas compte du parc qui s'en vient, les espaces verts actuels, il y en a très peu. Je pense que sans me tromper, je pense qu'on peut dire qu'à l'exception du parc à venir, on a le plus bas taux d'espaces verts à Montréal et aussi au niveau du verdissement sur les rues, si vous allez vous promener sur toutes les avenues au nord de l'autoroute métropolitaine jusqu'au boulevard Industriel, il n'y a presque pas de verdure, il n'y a presque pas d'arbres - il n'y a pas d'espace pour en mettre d'ailleurs, c'est un problème.

625 Donc, si on pense aux îlots de chaleur, si on pense... Donc, il y a déjà des conditions au niveau du cadre-bâti, au niveau de l'aménagement urbain, qui sont des freins à la qualité de vie des citoyens. Donc, je pense qu'on devrait en tenir compte aussi dans le calcul de l'équité territoriale. Je pense aussi que dans d'autres quartiers ou dans d'autres secteurs de la ville, il n'y a aucune de ces infrastructures qui sont présentes. Donc, quand on parle d'un principe d'équité territoriale, ça devrait être regardé.

630 Je comprends qu'il y a d'autres variables qui sont considérées, comme l'opportunité du fait que la Ville possède des terrains dans St-Michel, mais il y a d'autres endroits à Montréal et on ne se sent pas la responsabilité de désigner d'autres endroits à la place de la Ville, je pense que ce n'est pas notre responsabilité. Mais je crois que ces variables-là devraient être prises en compte. De traiter de l'équité seulement à l'intérieur de ce projet-là sans tenir compte de ces faits-là, pour moi, c'est complètement à l'extérieur de la réalité et ça ne démontre pas une réelle volonté de favoriser la qualité de vie des citoyens.

640 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Me permettez-vous de faire un petit peu de chemin sur cette question-là ?

645 **M. YVES LÉVESQUE :**

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

650 Est-ce que vous avez des exemples de méthodologie qui existerait d'une pondération
d'éléments ? Parce que vous avez évoqué des éléments en disant qu'au fond, vous avez des
équipements qui servent à la collectivité, mais qui ont aussi leur nuisance et vous avez peut-être
plus que la mesure. Vous dites que la cour est pleine.

655 **M. YVES LÉVESQUE :**

Oui.

660 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bon. Ça m'a éveillé à par exemple ce qu'on fait en termes d'évaluation de... au lieu du
produit national brut, on arrive avec un indice de développement humain.

665 **M. YVES LÉVESQUE :**

Oui.

670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce qu'on arriverait dans le calcul d'équité à avoir des pondérations entre un certain
nombre de facteurs ? Est-ce que vous connaissez des instruments qui s'essayerent dans ce genre
d'exercices ?

M. YVES LÉVESQUE :

675 Vous savez, malheureusement je suis travailleur social de formation, donc, je ne suis pas
le mieux habilité pour parler d'outils comme ceux-là, mais la Ville s'est donnée des orientations en
développement durable. Je pense qu'il y a un cadre théorique à l'intérieur de ça qui pourrait
sûrement servir à monter un outil de pondération. Si on regarde sur une base territoriale l'indice de
680 qualité de vie en termes de développement durable pour faire ce genre d'analyses, je crois qu'il y
aurait sûrement là-dedans matière à mettre en place une méthodologie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci.

685

M. JEAN BURTON, commissaire :

Une question sur la norme ministérielle que vous avez abordée au tout début de votre
mémoire : vous dites : « *Nous comprenons que le fait que la Ville dispose déjà d'un permis pour
690 une activité qui n'est pas exactement de même nature facilite grandement la gestion du dossier. »*

M. YVES LÉVESQUE :

Oui.

695

M. JEAN BURTON, commissaire :

En quoi selon vous l'activité proposée diffère de celle qui existe actuellement ?

700

M. YVES LÉVESQUE :

C'est le digestat.

M. JEAN BURTON, commissaire :

705 O.K.

M. YVES LÉVESQUE :

710 En ce moment, on n'a pas cette matière qui est traitée. On met en place un bâtiment, il va y avoir une technologie. Je veux dire, ça ce n'est pas présent en ce moment. Donc, ce n'est pas une activité exactement de la même nature.

715 On comprend que s'il y a du compostage qui est effectué, puis il y a aussi le volume. Si on pense récolter l'ensemble des matières organiques de la moitié de Montréal et de les amener là, bien, je ne pense pas que ça va représenter le même enjeu que ce qui est traité présentement sur le site.

M. JEAN BURTON, commissaire :

720 Et selon vous, on aurait dû considérer ça comme une activité différente de l'existant ?

M. YVES LÉVESQUE :

725 Tout à fait. Et moi, je pense que ça aurait au minimum demandé une autre analyse que simplement dire : On a déjà un permis, donc, on peut le faire. Je trouve qu'on est allé un petit peu rapidement sur cette question-là.

M. JEAN BURTON, commissaire :

730 Merci pour moi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ça va ? Je pense que l'exposé était clair. Merci, Monsieur Lévesque.

735

M. YVES LÉVESQUE :

Merci.

(APPLAUDISSEMENTS)

740

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Je comprends qu'une grande partie de l'assemblée a l'air à appuyer monsieur Lévesque dans ses... Règle générale, on demande de ne pas applaudir pour la raison suivante, c'est qu'il faut que quelqu'un puisse arriver après et avoir des idées exactement contraires et qu'on soit capable de l'accueillir de la même manière. Mais je comprends par ailleurs qu'il y a un fond historique, donc, on ne se chicanera pas, mais retenez votre ferveur pour plus tard s'il y a moyen. Merci.

745

750

Alors, j'inviterai maintenant monsieur Denis Sirois de la CDEC Centre-Nord, s'il vous plaît.

M. DENIS SIROIS :

Bonsoir.

755

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Un bon verre d'eau, il n'y a rien de mieux pour commencer.

M. DENIS SIROIS :

760

Oui, surtout au cas où on me huerait. Voilà. D'abord, je suis très content de vous présenter le mémoire de la CDEC Centre-Nord. Notre corporation développement économique communautaire est active dans l'arrondissement Villera y – St-Michel – Parc Extension depuis 1989.

765

Notre conseil d'administration, ça vaut la peine de le signaler, a 21 membres votants, 5 non-votants, des gens d'affaires, des gens du communautaire, des gens de la culture, des représentants de l'arrondissement et j'en passe. Le mémoire que je vous présente ce soir a reçu l'assentiment de notre conseil.

770

Je ne veux pas vous présenter la CDEC très longtemps. Ce qui m'apparaît important, c'est de vous dire qu'on a analysé ce mémoire dans l'optique de notre démarche qui en est une de développement économique communautaire certes, mais aussi de développement durable. Donc, dimension économique, dimension sociale, dimension culturelle, dimension environnementale. On est aussi un partenaire du plan de développement durable de Montréal ainsi que du plan de développement durable de l'arrondissement.

775

Une fois qu'on dit tout ça, écoutez, nous, on a une double réaction. Une réaction que je qualifierais macro et une autre, micro. La réaction macro est à l'échelle métropolitaine. Je vous dirais que dans un premier temps, on reconnaît que le projet de traitement des matières résiduelles s'inscrit tout à fait dans la politique québécoise, répond aux orientations du plan montréalais de développement durable et on trouve que c'est un projet qui dans son ensemble fait du sens.

780

On est à une époque où on est tous conscient vous et moi, ceux derrière moi aussi j'imagine, qu'on doit plus respecter notre environnement, léguer une planète à nos enfants, nos petits-enfants, qui aura, on espère, beaucoup d'allure.

785

790 On trouve aussi que le projet dans son ensemble va avoir des qualités pédagogiques. On trouve que ça va nous permettre de donner une valeur à ce qui voilà 10, 20 ans, 30 ans n'était que des ordures, des déchets. On sait aujourd'hui que dans bien des cas, c'est une valeur, une ressource première presque, à toutes fins pratiques. Pour cela, on trouve que le projet dans son ensemble fait sens.

795 Cependant, au niveau micro, il en est autrement. D'abord, laissez-moi vous décrire un peu l'environnement où se situe le projet. Vous savez que d'une part, c'est l'ancienne carrière Miron. J'y ai beaucoup joué quand j'étais enfant. J'ai été élevé dans le secteur et je peux vous dire que ça marquait le rythme de notre vie : vers 4 heures, il y avait une explosion à Miron et vers midi, à Francon; toutes les maisons avaient une craque, on la *patchait*, mais elle revenait, la craque; il y avait des vidanges un peu partout, il y avait énormément de richesse par contre qui était amenée par la carrière, les deux carrières en fait. Beaucoup d'hommes y travaillaient, les salaires étaient bons. Quand les carrières ont cessé leurs activités, et au fur et à mesure que la carrière Miron s'est remplie de vidanges, bien là, on a assisté, témoins impuissants, à une dégradation du quartier St-Michel.

805 Aujourd'hui, ce qu'on retrouve dans le quartier St-Michel, on retrouve de l'espoir. Il y a des organismes VSMS. Vous avez vu mon collègue Yves qui a parlé tantôt, mais plusieurs autres, la CDEC, des gens d'affaires, des citoyens qui se sont pris en main. Et on retrouve autour du site, autour du complexe environnemental St-Michel plusieurs entreprises de haute valeur. Je pense ici à la Tohu, au Cirque du Soleil, à l'École nationale du cirque, au CHSLD St-Michel, au Taz. Je pense à des entreprises qui sont intéressantes aussi, à Gazmont, une propriété de Biothermica jusqu'à récemment, le centre de récupération des matières recyclables qui bien que doté de qualités esthétiques très faibles, c'est quand même un centre de tri d'ordures, mais c'est quelque chose qui donne une valeur au centre, l'écocentre.

815 Il y a un projet de revitalisation mené par des acteurs du milieu sur la rue Jarry, un premier projet très significatif a été bâti il y a quelques années, une coopérative de logements de 72 unités, une coopérative de commerces d'économie solidaire au rez-de-chaussée. Un deuxième projet

820 significatif arrivera bientôt avec la revitalisation, la réhabilitation plutôt de l'école Saint-Bernardin au coin de Jarry / 8^e, un projet important.

C'est une école qui a été abandonnée voilà plus de 25 ans par la commission scolaire. Imaginez-vous, il y a tellement d'enfants maintenant dans le quartier St-Michel que la commission scolaire doit réhabiliter l'école.

825

Le CESM, le complexe environnemental, lui, il va devenir un parc urbain. Vous savez, pour vous donner une image, ce parc urbain sera plus grand que le parc du mont Royal. Quand vous êtes au nord du parc sur la rue Louvain et que vous regardez vers le sud, là vous apercevez la Tohu et vous vous dites : mais la Tohu, c'est tout petit. Pourtant, la Tohu, c'est un édifice qui est gigantesque. C'est qu'il est très rare en ville qu'on voit devant soi sur 2 kilomètres, 2 kilomètres et demi sans obstacle. Il y aura là un parc d'une grande valeur.

830

Je peux vous dire aussi que le trafic est très intense autour. Je ne reviendrai pas sur toutes les nuisances qu'Yves a mentionnées tantôt, mais vous savez que l'autoroute Métropolitaine, il faut aller dans le West-Island, dans un secteur industriel, pour la retrouver en hauteur ? C'est le seul secteur à Montréal où la Métropolitaine est en hauteur. C'est dans St-Michel – Villeray. Et ça, ça pose des problèmes énormes.

835

Vous savez que les camions pour entrer et sortir de la Métropolitaine, c'est énervant maintenant, il y a des problèmes de trafic énormes; il y a des problèmes de vitesse sur les voies de service et les détours qu'ils devront faire pour arriver à la carrière, écoutez, ça va être phénoménal. Les camionneurs auront les mêmes problèmes que ceux d'antan.

840

C'est évident aussi pour nous qu'il y a un problème de localisation. On a parlé du 500 mètres tout à l'heure. Ce qui nous préoccupe là-dedans, ce n'est pas seulement la proximité d'habitation, mais c'est aussi la proximité des entreprises dynamiques et significatives que je vous ai nommées tout à l'heure. Et la présence d'un tel site pourrait mettre en péril leur sain développement.

845

850 Éventuellement si le site a beaucoup de succès, on va probablement chercher à agrandir la capacité du site. Est-ce que cette première dérogation met la table pour d'autres dérogations? Quand on connaît la pratique à Montréal qui est d'agir par dérogation pour permettre la réalisation de projets, et bien, je vous dirai que ça nous préoccupe énormément. Une première dérogation en général en amène une seconde.

855 Les odeurs. Vous savez que j'ai été élevé dans St-Michel, je vous l'ai dit. Ma mère quand elle oubliait les draps sur la corde à l'époque et qu'elle revenait et que les vents avaient changé de bord, elle devait relaver les draps deux fois.

860 On sait que le digestat, ce ne sera pas des ordures comme à l'époque de la carrière Miron, mais les études qu'on a lues, l'information qu'on a reçue le 2 novembre ne nous permet pas d'envisager avec sérénité la question des odeurs.

865 C'est évident aussi pour nous que les retombées économiques du projet à l'échelle locale sont faibles, voire inexistantes. Il n'y a pas de mesures dans le projet qui nous parlent d'accorder une priorité à l'emploi aux gens du quartier, d'accorder une priorité aux contrats aux entreprises locales particulièrement celles issues de l'économie sociale. On ne nous parle pas non plus de réinvestir dans le quartier.

870 Tout ça m'amène à vous dire qu'au niveau micro, donc, au niveau du quartier St-Michel, la CDEC s'oppose au projet. Je vous dirais qu'on est conscient que ça diffère des autres activités d'enfouissement du passé, on comprend que du digestat, c'est une matière économique avec une valeur certaine. On parle de résidus verts, on ne parle pas d'ordures, d'ordures périssibles ou encore de matériaux de construction, tout ça, mais on est dans un environnement fragile qui est en
875 train de se relever.

880 C'est un environnement où, à toutes fins pratiques, le milieu n'était pas à genoux, il était carrément à plat ventre et on est en train de se relever. Ce n'est pas un phénomène de « pas dans ma cour ». Tant qu'à moi, la cour est pleine, elle a déjà servi pendant une quarantaine d'années. En fait, on peut parler de la cour de la carrière Miron, mais on pourrait parler de

beaucoup d'autres cours qui dans le quartier ont servi à attirer des activités qui sont des nuisances et qui ont été refusées ailleurs.

885 D'ailleurs, la dévitalisation du quartier s'est accompagnée d'une dégradation évidente de tous les déterminants de la santé. Et ça c'est quelque chose d'important. D'ailleurs, j'attire votre attention sur l'étude qu'a lancée docteur Richard Lessard de la Direction de la santé publique pas plus tard que lundi. Docteur Lessard revient 13 ans après sa première étude de 1998 sur les inégalités sociales à Montréal. Je n'ai pas encore eu le temps de lire au complet l'étude qui a
890 quelque chose comme 200 pages, mais ce que j'ai eu le temps de voir, c'est que dans le quartier St-Michel, on a fait des progrès.

Cependant, il n'est pas question de dire aujourd'hui en 2011 que la question des inégalités sociales observées en 1998 est réglée. Au contraire, les inégalités sociales dans ce quartier-là, dans cet arrondissement même, est toujours quelque chose de majeur.

895 Tout à l'heure, vous demandiez comment on pourrait formuler l'équité territoriale. En géographie urbaine, en aménagement du territoire, il existe de tels indicateurs de concentration. Je peux faire faire la recherche chez nous, j'en connais un derrière moi qui est en train de sourire parce qu'il va faire la recherche, mais ça nous fera plaisir de vous faire des propositions par la
900 suite.

Je vous dirais que l'équité territoriale, moi, je pense comme géographe qu'il faut ajouter un principe de mémoire sociale. C'est ce que le projet a oublié. Le projet, sur un plan purement mathématique, est très élégant, comme une formule. Vous savez quand je fais mon budget en
905 début d'année, j'ai tout le temps de l'argent pour partir en vacances, ça va être fabuleux, je vais mettre de l'argent de côté pour mes vieux jours, je vais manger comme un roi et on va sortir toutes les fins de semaine. Au cours de l'année, je me dis : « Mon budget si élégant, où est-il? » C'est pas comme ça que ça fonctionne. Le projet me fait un peu penser à ça. Au niveau de l'équité territoriale, vous avez raison, nord, est, sud, ouest, tout ça a été respecté.

910

Par contre, là où le projet est inélégant, c'est qu'il n'a pas respecté la mémoire sociale, la mémoire qui est enfouie dans les populations, mais la mémoire qui a aussi ses traces profondes dans le tissu urbain michelois.

915 La forte dévitalisation. On parle d'un complexe environnemental, enfin un grand parc, mais la splendeur de ce parc-là demeure à constater. C'est dans 20 ans qu'on va voir un beau parc et l'inquiétude, c'est : Est-ce que ce beau parc annoncé deviendra peu à peu autre chose qu'un parc ? Et la première dérogation dont on parlait tantôt deviendra-t-elle une deuxième, une troisième, une quatrième dérogation ?

920 Déjà que le passage d'un traitement artisanal de feuilles mortes et d'autres débris du même acabit est transformé soudainement en processus industriel. Donc, on prend une activité à caractère écologique dans un parc environnemental et on la change en activité industrielle. C'est préoccupant.

925 Je vous dirais aussi qu'une autre préoccupation qu'on a, c'est que vous savez voilà quelques années, l'arrondissement a adopté, et la Ville plutôt a adopté une résolution qui bannissait à perpétuité l'enfouissement d'ordures dans la carrière Francon, l'autre carrière, celle le long de Pie-IX. Ça a été accueilli avec soulagement dans la population, chez les acteurs, tout ça, et la compréhension que nous avions étant donné qu'il n'y aurait plus d'enfouissement dans la carrière Miron et qu'on venait de nous annoncer qu'il n'y en aurait pas dans la carrière Francon, c'est que le quartier St-Michel ne servirait plus à accueillir de tels produits.

930 Il y a une planification particulière d'urbanisme en cours. C'est un processus lancé voilà très longtemps. La CDEC, VSMS, le Cirque du Soleil, Tohu, plusieurs acteurs depuis une dizaine d'années travaillent à revitaliser la rue Jarry. L'arrondissement a repris le processus récemment. Il y a plusieurs dizaines de milliers de dollars qui ont été investis en études, il y a des rapports qui s'en viennent. Malheureusement la semaine dernière, on était à une rencontre... voilà quelques semaines, on était à une rencontre sur le PPU local, il n'y avait pas de trace de ça, de ce projet-là.

940

Bref, on joint notre voix à ceux qui s'opposent à l'installation de ce projet. Maintenant, je vous dirais que pour nous, c'est évident que l'acceptabilité sociale de ce projet-là n'ira pas en croissant. Si la Ville persistait, il va falloir que la Ville s'organise pour travailler l'acceptabilité sociale, et on ne voit aucunement de scénario en ce sens-là.

945

On vous a fait quelques propositions à la page 11, mais en même temps, on ne veut pas que cette section soit vue comme des recommandations et comme une question à l'effet qu'on accepte le projet. On vous dit simplement que si jamais la Ville persistait, c'est le minimum à faire pour la Ville.

950

D'abord de faire un comité de suivi sur le modèle de celui qui avait été créé pour le projet de *Smart Centre* dans la carrière Francon, que les camions n'empruntent d'aucune manière la rue Jarry, que les nuisances olfactives, que la Ville garantisse qu'il n'y en aura pas. Il n'y a personne qui veut relaver ses draps deux fois. Circonscrire le site et garantir que le site ne sera jamais agrandi, ni en périmètre, ni en hauteur.

955

Je vous dirais aussi que l'embauche locale, donner des contrats, ça va être important. Et je vous dirais aussi que faire un toit vert, c'est intéressant, mais pourquoi ne pas utiliser l'approche des Serres Lufa à Ahuntsic ? Au moins, on aurait quelque chose qui serait un plus qu'un toit vert, mais qui aurait une contribution réelle à l'activité dans le quartier.

960

Mais à nouveau, même si on vous fait des suggestions, ce ne sont pas des mesures de mitigations, je veux bien qu'on se comprenne là-dessus, je vous dis quand même que même si tout à était fait, mais que l'acceptabilité sociale du projet n'augmentera pas et que ça constituera quand même une entrave.

965

Je terminerai en vous disant que ce projet-là soulève un autre problème dans le quartier. À notre sens, on se demande présentement suite à l'abandon du projet de *Smart Centre* d'un centre commercial dans l'ancienne carrière Francon, qu'advient-il de cette carrière ? Il y a déjà des neiges usées, il y a des rumeurs comme quoi la Ville y ferait une voirie, un clos de voirie pardon. Vous savez qu'avant l'arrivée du projet, imprévue d'ailleurs, l'arrivée du projet, donc, de

970

Smart Centre, la Ville avait prévu faire une PPU pour ce site-là. C'était inscrit au chapitre local d'arrondissement du plan de développement urbain de Montréal

975 On pense que l'Office de consultation devrait aussi faire une recommandation à la Ville de relancer, en fait de lancer parce que le projet n'avait jamais été lancé, mais de lancer une planification particulière d'urbanisme pour la carrière Francon de façon à ce que ce site ne soit pas envisagé pour y ramasser des ordures ou encore du digestat et trouver une véritable vocation à ce frein important au sain développement de St-Michel.

980 Voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

985 Merci, Monsieur Sirois. Vous avez un texte qui est long et très dense et qui ouvre sur beaucoup d'aspects. Mon collègue Jean Burton va se faire un plaisir de vous poser quelques questions.

M. JEAN BURTON, commissaire :

990 On a déjà parlé de l'équité territoriale, donc, je ne reviendrai pas là-dessus. Je pense que l'offre que vous avez faite de fournir, donc, des éléments de réflexion qui permettent un peu de guider ça, c'est certainement bien reçu.

995 J'aurais une question sur un de vos énoncés où on fait allusion à un scénario alternatif prévoyant l'installation des centres de traitement des matières organiques à proximité des centres de collecte.

M. DENIS SIROIS :

1000 Oui.

M. JEAN BURTON, commissaire :

Qu'est-ce que vous entendez par là ?

1005 **M. DENIS SIROIS :**

Écoutez, on n'a pas vu de scénario alternatif où il y aurait un site de compostage immédiatement à côté de chacun des trois sites de collecte. Donc, à notre connaissance, il n'y a pas eu d'évaluation. Si évaluation il y a eu, elle n'a pas été portée à notre attention.

1010

Donc, pourquoi avoir trois sites de collecte et amener tout à St-Michel pour transformer le digestat en compost ? Pourquoi ne pas le faire sur place ? Au niveau économique, qu'est-ce que ça signifie ? Vous savez dans le fond, je comprends un peu l'approche qui en est une de valeur ajoutée. Par contre, il faut aussi voir les véritables coûts, les coûts financiers évidemment, les coûts humains.

1015

L'autre chose aussi, c'est une question de rentabilité pour nous. Vous savez présentement, ce projet-là, sa rentabilité, on n'en a pas vu la démonstration et ce qu'on en comprend, c'est que le projet est rentable du fait que dans le prix de revient, on se trouve à soustraire dans le fond la pénalité que Montréal aurait à payer si on envoyait les ordures se faire traiter ailleurs.

1020

Pour nous, l'idée de regarder qu'est-ce que ça signifierait de traiter plus localement dans les centres de collecte immédiatement sans avoir à transborder le digestat, donc, qu'est-ce que ça donnerait au niveau économique ?

1025

M. JEAN BURTON, commissaire :

Ce qui voudrait dire par exemple de traiter, de composter à terme le digestat qui est produit à Montréal-Est, c'est ça votre...

1030

M. DENIS SIROIS :

Tout à fait. Tout à fait.

1035

M. JEAN BURTON, commissaire :

D'accord. Sur le PPU, quel est le territoire qui est visé par le PPU dont vous avez parlé et quel est le lien, s'il y a un lien direct ou indirect qui existe avec le centre dont on parle de CESM ?

1040

M. DENIS SIROIS :

Le PPU dont on parle, c'est la rue Jarry entre Papineau et Pie-IX. Évidemment, c'est un corridor. Donc, on déborde vers le nord et vers le sud sur Pie-IX, sur St-Michel et sur Papineau. Et ça inclut aussi, je vous dirais, la voie de service de la Métropolitaine. Mais l'essentiel, le majeur est porté sur la rue Jarry.

1045

M. JEAN BURTON, commissaire :

Et quel lien vous faites avec le projet qui est proposé ?

1050

M. DENIS SIROIS :

Écoutez, le lien est simple. C'est que par où arriveront les camions? S'ils arrivent par la rue Jarry, la mixité résidentielle et commerciale qu'on envisage et qui est déjà en développement va s'en trouver atteinte. Par ailleurs, nous avons un joyau dans St-Michel. Enfin on a un levier de développement économique et social qu'est la Cité des arts du cirque et le passage incessant de camions nuit à ce dessein de développement-là.

1055

Par ailleurs, c'est aussi évident que déjà il y a beaucoup de camions sur la rue Jarry. Il ne faut pas qu'il y en ait plus et si un jour il n'y en a plus, bien, ce ne sera qu'une bénédiction. Ce ne sera pas injuste à l'égard de ce quartier.

1060

M. JEAN BURTON, commissaire :

1065

O.K. Donc, le lien entre ce PPU et le projet, c'est autour du volume de camionnage ?

M. DENIS SIROIS :

1070

Oui, mais de réunir sur la rue Jarry les conditions nécessaires au développement d'une mixité résidentielle et commerciale.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1075

On parle bien de la section de la rue Jarry qui est à l'est de De Lorimier, qui est donc au nord du boulevard Métropolitain ?

M. DENIS SIROIS :

1080

Oui, voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1085

C'est correct. Non, ça va. - Ce n'est pas que je n'en ai pas. Il y en aurait tellement parce que vous ouvrez vraiment beaucoup beaucoup de portes et c'est fort intéressant.

Pourquoi vous me parlez du désert alimentaire ? Il me semble que là... ça dépend de quelle section vous parlez pour me parler d'un désert alimentaire.

1090 **M. DENIS SIROIS :**

Il y a des déserts alimentaires dans St-Michel.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1095 J'en ai beaucoup entendu sur la rue Ontario sur un autre PPU, mais là, dans ce cas-là ?

M. DENIS SIROIS :

1100 Mais vous savez, le quartier St-Michel n'est pas le mieux pourvu en services alimentaires. Donc, les commerces, les marchés dans St-Michel sont difficiles, ils sont peu nombreux. Souvent ils sont, je vous dirais, très petits avec des produits de niche, amis c'est très difficile de s'alimenter dans St-Michel. Il faut faire de longues distances.

1105 Le transport en commun est très difficile. Il y a un grand marché d'alimentation qui s'appelle *Sami Fruits*; il y a aussi *Kim Phat* sur la rue Jarry, mais autrement le quartier dans son secteur nord, c'est-à-dire entre les deux carrières au nord de la Métropolitaine, il n'y a à peu près rien en matière de services alimentaires.

1110 Dans René-Goupil, on est aussi très dépourvu en matières d'accès à l'alimentation à moins qu'on ait les moyens d'aller chez *Sami Fruits* et *Kim Phat*, et là, je parle ici des moyens plutôt de déplacement. Dans St-Michel sud, bien là, je vous dirais que c'est un peu plus facile; il y a un marché au coin de St-Michel et Bélair et on est à proximité de Rosemont. Mais il y a des secteurs dans St-Michel où trouver de l'alimentation à bon prix de qualité, une alimentation fraîche est un exploit à toutes fins pratiques.

1115

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Ça va? Merci, Monsieur.

1120 **M. DENIS SIROIS :**

Merci.

1125 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Et félicitations pour votre travail. Alors, j'invite maintenant monsieur Claude Bricault, s'il vous plaît.

(APPLAUDISSEMENTS)

1130

Je ne sais pas si c'est monsieur Sirois qu'on applaudissait ou si c'est vous se levant qu'on a applaudi. Bonsoir, Monsieur Bricault.

1135 **M. CLAUDE BRICAULT :**

Bonsoir. Je n'ai malheureusement pas déposé de mémoire, mais on m'a dit qu'on pouvait s'exprimer verbalement devant vous.

1140 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Oui.

1145 **M. CLAUDE BRICAULT :**

Ce que je trouve agréable pour notre quartier, c'est que ceux qui m'ont précédé ont à peu près tout dit ce que je devais vous dire.

Effectivement, la cour est pleine. Moi, je suis l'éditeur du *Journal de St-Michel*. Souvent un journal de quartier, c'est la mémoire collective d'un quartier. J'aurais pu vous amener toutes nos archives depuis 50 ans. Toute la bataille légale qu'on a faite contre

1150

l'enfouissement. Tout ce que le quartier a fait pour retrouver une qualité de vie à laquelle il est à l'aube de la retrouver avec toutes les énergies qui sont consacrées à ça dans le quartier.

1155 On a eu le putrescible, le non-putrescible. Là, on veut le rebut solide. Là, on nous parle des rebus domestiques et ainsi de suite. Dans le fond, il va rester juste le sac vert, puis la petite attache. On va tous les avoir eus à St-Michel.

1160 Alors, ce n'est pas que « pas dans ma cour », c'est comme on disait, tous les autres ont dit : « La cour est pleine. »

1165 On nous parle de normes, respect de normes. À la soirée d'informations, on a demandé la question : Quelle technologie serait retenue ? On ne le savait pas encore, mais on nous dit que ça va respecter les normes. Mais dans l'histoire du quartier, je pourrais vous dire que la carrière Miron respectait les normes d'enfouissement que le gouvernement avait émises à l'époque. Mais malgré cela, il fallait qu'ils mettent du parfum par-dessus les vidanges pour pas qu'on le sente à St-Michel. Mais ils respectaient les normes!

1170 Alors moi, quelle garantie j'ai que les normes qu'ils me disent que je n'ai même pas la technologie, qu'on ne sait pas qu'est-ce qu'on va prendre, vont éviter qu'on n'aurait pas besoin de mettre du parfum dans le parc pour ne pas qu'on sente le digestat?

1175 Alors, écoutez, il y a ça. Il y a le parc. Il y a l'espoir d'un quartier. On vous parlait de revitalisation. Il y a un gros chantier qui est mis en place depuis 10 ans dans le quartier, beaucoup d'énergies qui sont données. Je pense que ça n'a pas sa place.

Puis si on parle d'équité, bien, juste avec ce qui vous a été dit et ce que la Ville de Montréal sait, parce que la Ville de Montréal aussi la connaît l'histoire de ses quartiers. Jamais elle n'aurait dû penser dans un souci d'équité, ne serait-ce que penser à mettre ça dans St-Michel.

1180 On n'en a pas besoin. Ce qu'on veut, c'est autre chose. Puis quand on nous parle d'une usine qui va être à pression négative, puis que les camions vont rentrer, puis on va les arroser, j'ai

quasiment l'impression qu'on est dans une centrale nucléaire. C'est quoi ? C'est une bombe puante en puissance qu'on va avoir dans le quartier?

1185 On n'en veut pas. On n'en veut pas. Je pense que le quartier mérite mieux que ça. Alors, c'est ce que j'avais à vous dire, puis à vous dire que tout ce que ceux et celles qui m'ont précédé ont dit, bien, c'est vrai, et je réitère la même chose qu'eux.
Merci.

1190 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

 Merci, Monsieur Bricault. Vous avez écrit combien d'articles dans votre journal sur la gestion des déchets depuis le temps que vous y êtes; vous rappelez-vous ?

1195 **M. CLAUDE BRICAULT :**

 Mon Dieu, je ne saurais vous dire le nombre d'articles, mais ça doit se compter par plusieurs centaines en 50 ans.

1200 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

 Donc, ç'a été un dossier qui a marqué l'expérience collective.

1205 **M. CLAUDE BRICAULT :**

 Énormément, énormément. Énormément. Il y a eu des manifestations, il y a même eu de la répression policière contre des citoyens qui ne faisaient que manifester leur mécontentement à l'époque.

1210 Écoutez, j'espère qu'on n'en arrivera pas là parce que vraiment, c'était assez... Puis là, écoutez, la concertation, c'est des citoyens, c'est des gens d'affaires. J'en fais même partie. C'est de l'institutionnel. C'est tout le monde. C'est tout le monde qui n'en veut pas. Alors, on sait que,

1215 bon, vous allez faire des recommandations et que le comité exécutif de la Ville de Montréal décidera bien ce qu'il a à décider par la suite. Malheureusement je ne suis pas très très en faveur de la procédure, de la façon que ça se fait, mais ça ce n'est pas le débat ce soir, mais j'ose espérer qu'eux aussi auront une mémoire et se rappelleront ce que St-Michel a connu.

1220 Il y a des endroits qu'on n'a pas d'infrastructure, qu'on en demande depuis 20, 30, 40 ans, des infrastructures sportives. On ne l'a pas encore. Mais par contre, par contre, à un moment donné, la ville-centre, un maire avait promis que le Taz, qui était où est-ce qu'est la bibliothèque aujourd'hui, serait relocalisé. On nous l'a mis à St-Michel et on n'en voulait pas.

1225 À ce moment-là, on demandait d'autre chose, mais on ne l'a pas eu encore. Puis on nous a dit : « On vient de vous donner 20 M\$. » On ne l'a jamais demandé. On a demandé autre chose qu'on n'a toujours pas. Ils nous parlent d'un gros complexe sportif, soccer, une autre promesse électorale que le quartier n'a jamais demandé, mais qui est régional, puis là comme il y a de la place tout le tour de la carrière, bien, on va le mettre là. Ça va être un autre investissement de 20 M\$.

1230 Puis là, on va nous dire : « On vient d'investir 20 M\$ dans votre secteur. » On ne l'a jamais demandé! Ce qu'on vous demande depuis 20, 30, 40 ans, on l'aurait peut-être si vous nous donniez ce que les citoyens demandent, puis là ce que les citoyens demandent, c'est d'avoir la paix du côté des vidanges.

1235 Parce que si ça arrive, moi, je vous jure, je vais à l'hôtel de ville porter mon sac vide, puis ma petite attache parce que c'est la seule chose qu'on n'aura pas eu dans toutes les vidanges de Montréal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1240 O.K. Merci.

M. CLAUDE BRICAULT :

Bienvenu.

1245

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

On va faire une pause-santé de 15 minutes et quand on revient, je demanderai le groupe des écoquartiers et après ça, le P.A.R.I. St-Michel. Alors, on se retrouve dans 15 minutes, le temps de respirer.

1250

SUSPENSION... REPRISE

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1255

Alors, j'inviterais maintenant le regroupement des écoquartiers, s'il vous plaît, monsieur Geoffroy Delagrave. Bonsoir, Monsieur Delagrave.

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1260

Donc, je viens pour représenter le regroupement des écoquartiers. Donc, on dépose un mémoire ce soir en fait. On dépose peut-être plus pas tant sur l'implantation des sites, mais plutôt la collecte qu'il y a en amont.

1265

Donc, j'ai participé dans le fond en tant que chargé de projet dans les projets de collecte qui ont été faits dans Rosemont-La-Petite-Patrie, puis on voulait finalement tirer des recommandations de notre expérience, puis peut-être qu'il faut remettre en contexte avec le regroupement des écoquartiers, ça regroupe la majorité des écoquartiers de l'Île de Montréal,

1270 donc, plus d'une quinzaine et en fait, le mémoire a été rédigé en collaboration avec la personne qui est employée par le regroupement des écoquartiers et il a été discuté à travers tous les membres.

Donc, je vais peut-être passer les recommandations.

1275 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est vous qui êtes le rédacteur principal, si j'ai bien compris ?

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1280 Oui, c'est moi qui ai fait la rédaction et par la suite qui a été...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Et la SODER, c'est quoi ?

1285 **M. GEOFFROY DELAGRAVE :**

En fait, c'est un écoquartier, c'est un organisme qui a le mandat d'écoquartier.

1290 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ah, o.k.

1295 **M. GEOFFROY DELAGRAVE :**

Donc, c'est la société de développement environnemental de Rosemont.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

De Rosemont, très bien. Et vous avez été mandaté par le collectif pour produire ça.

1300

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

Oui.

1305

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Formidable.

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1310

Donc, je vais passer les recommandations. On en a 7, puis je vais les expliquer brièvement.

1315

Donc, notre première recommandation, on pense qu'un volet de sensibilisation doit faire partie de tous les projets de collecte des matières organiques, puis ça a pour but finalement d'améliorer l'implantation de la collecte elle-même. Donc, en fait, souvent la collecte va remplacer une collecte de déchet, la collecte des matières organiques, puis les citoyens peuvent continuer à mettre des déchets quand même dans les rues, puis qui vont entraîner toutes sortes de problèmes de voisinage.

1320

Donc, nous, on croit que la sensibilisation chez les gens, donc, de faire du porte à porte, d'aller voir directement les citoyens, bien, c'est une façon d'améliorer la participation des gens. Puis finalement en bout de ligne, d'améliorer le produit qui va être fait, le compost finalement dans les sites de traitement. Donc, c'est quand même un enjeu, la contamination des matières, puis on croit que par la sensibilisation, des gens plus au courant participent déjà mieux habituellement.

1325

1330 Notre deuxième recommandation. On croit que des documents de sensibilisation doivent être bien faits, donc, visuels et qui doivent être adaptés à la majorité des collectivités montréalaises. Donc, par ça, on entend que s'il n'y a pas d'image, s'il y a seulement des informations par écrit, il y a beaucoup de gens qui de toute façon ne liront pas, puis ne comprendront pas ce qui est en train de se passer, puis ils vont mettre à peu près n'importe quoi. Donc, c'est ce qu'on a vécu. Donc, il faut vraiment que ce soit des documents très accessibles. Donc, c'est notre deuxième recommandation.

1335 Maintenant, on a une recommandation, la troisième. Elle est plutôt de soutenir le fait que la collecte des matières organiques devraient remplacer une collecte de déchets, puis c'est ce qui est actuellement fait, habituellement. Donc, ça sauve des coûts, puis en plus, ça stimule la participation, les gens n'ont pas le choix de participer, ils ne peuvent plus mettre leurs déchets tout simplement.

1340 Maintenant, on veut donner un appui pour les programmes écoquartiers à travers l'Île de Montréal parce que la majorité des écoquartiers, en fait, la totalité des écoquartiers sont très impliqués dans leur quartier, donc, c'est des organismes locaux et finalement le traitement des matières organiques, c'est un enjeu à une échelle beaucoup plus grande, mais qui finalement passe par des actions très localisées. Donc, il y a des initiatives de compostage qui se font dans la plupart des écoquartiers; il y a des formations qui se donnent, il y a de la sensibilisation. Donc, tout ça est vraiment... concourt finalement au même but par la suite. Donc, probablement que les écoquartiers devraient être amenés à participer à ça.

1350 Maintenant, cinquième recommandation. C'est tout simplement en fait... donc, les écoquartiers souhaitent bien participer, mais ne voudraient pas voir dans le fond une sensibilisation s'ajouter à un mandat qui est déjà assez exigü, puis sans ressources supplémentaires. Donc, toute la gestion des bacs par la suite, donc, comme le font la plupart, vont distribuer les bacs de recyclage, puis les bacs de compostage, il va falloir qu'ils soient remis aux citoyens une fois que finalement la distribution initiale est faite, puis les remplacements, les bris, tout ça, nous on le voit déjà, il y a beaucoup de gens qui viennent nous voir, nous posent des questions, veulent avoir un bac pour remplacer.

Donc, ça prend du stockage, ça prend toute une logistique qui est en mettre en place. Donc tout ça prend quand même beaucoup de travail.

1360

Maintenant la recommandation 6 - en fait, je pense que j'en ai déjà parlé peut-être plus tôt. C'est justement d'avoir des actions locales qui vont finalement concourir aux mêmes objectifs que finalement du traitement des matières organiques de réduire les déchets à l'échelle de l'île.

1365

Puis finalement la dernière recommandation, c'est peut-être plus au niveau terrain. On l'a vécu, c'est beaucoup plus difficile d'implanter la collecte dans le fond des matières organiques dans les commerces ou les institutions comme les écoles, les CPE et dans les blocs à logement. Donc, c'est des cas assez particuliers, puis c'est souvent des cas où on a vu qu'il y avait plus de contamination des matières. Donc, ces matières-là étaient plus... c'était plus susceptible finalement d'avoir des mauvaises participations parce que c'est difficile pour la logistique.

1370

Par exemple, les blocs-logements, il y a un propriétaire, il y a plusieurs personnes qui sont locataires, mais la charge des déchets n'est pas toujours à la même personne, puis ça devient difficile à gérer pour eux et souvent ils ont déjà des problèmes avec le recyclage, donc, ça demande plus d'attention.

1375

Pour les institutions, en fait les écoles, souvent il y a des changements administratifs qui doivent être faits, puis juste pour mettre en contexte, on voulait parler de ce sujet-là parce qu'il y a une collecte des déchets qui est enlevée dans le quartier, donc, les citoyens, c'est possible des les mobiliser, tout ça, mais tout ce qui est autre que citoyens, finalement eux vivent le fait qu'il y a une collecte de déchets de moins, doivent vivre avec ça, mais ils ne sont pas nécessairement prêts à passer, à traiter, à faire la séparation de leurs déchets.

1380

Donc, tout ça leur prend beaucoup plus de temps dans le cas de commerce pour former les employés, puis aussi pour les écoles et autres institutions qui doivent faire des changements administratifs avec leurs employés, puis pour tout ça, pour les concierges.

1385

1390

Donc, pour conclure en fait, tous les écoquartiers sont assez enthousiastes au projet, se font approcher à peu près à tous les jours pour les citoyens qui veulent enfin participer à un projet de collecte. Donc, on espère que ça se fasse dans les meilleurs délais et que ça se fasse le mieux possible.

Merci beaucoup.

1395

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Restez là. Merci.

1400

M. JEAN BURTON, commissaire :

J'aurais aimé, parce que vous abordez une des dimensions dont on n'a pas parlé jusqu'à date à savoir la collecte, parce que le fonctionnement de ces centres-là va dépendre directement de la quantité des matières qu'on va recueillir. J'aimerais ça que vous nous donniez un aperçu de ce qui se fait déjà. Il y a des projets-pilotes. C'est dans Rosemont–Petite-Patrie?

1405

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

Oui.

1410

M. JEAN BURTON, commissaire :

Avec comme perspective dans combien d'années et quelles sortes d'efforts faudrait-il faire pour qu'on atteigne ce 60% de collectes des matières organiques ? Selon ce que vous avez vu sur le terrain, est-ce que c'est réaliste ? Et comment on devrait s'organiser pour y arriver?

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1415

C'est une grande question. En fait, nous on pourrait vous dire ce qu'on a fait jusqu'à date à notre écoquartier. On est rendu, je crois que c'est 7 000 foyers qui ont accès à la collecte et finalement le maire de l'arrondissement souhaite que ça augmente jusqu'à 21 000 foyers, tout ça en 3 ans. Donc, il reste encore 2 ans, je pense, pour que ça se fasse.

1420

Jusqu'à date, ça se fait, ça s'est fait bien, puis finalement on a amélioré, c'est nous qui faisons l'implantation, la sensibilisation comme la distribution des bacs sur le terrain, mais ça prend énormément de ressources pour le faire. Donc, on a énormément finalement d'employés, de projets avec des jeunes pour le faire, parce que sinon, faire la distribution, c'est très long. Et la sensibilisation aussi parce qu'on essaie de rejoindre, on essaie d'atteindre 80% de personnes qui sont rejointes parce que ce n'est pas toujours possible de leur parler en personne.

1425

Donc, souvent il y a des lettres qui sont déposées, puis il y a des deuxièmes visites, troisièmes visites, tout ça. Donc, je vous dirais que la sensibilisation pour les 4 000, les 5 000 derniers foyers qui ont été faits cet automne, ç'a été d'environ... je pense que ça a pris environ un mois à un mois et demi pour remettre les documents, tout ça, rencontrer les gens, puis par la suite pour la distribution pour faire les 4 800 foyers, ça a pris environ un autre mois. Puis ça, c'est des gens qui étaient à temps plein sur ça.

1430

Puis je pense que c'est toujours possible de... on pourrait aller plus vite, mais en fait, vu qu'on a énormément d'autres mandats qui ne sont pas nécessairement juste sur l'implantation de la collecte, c'est sûr que pour nous, c'est plus restreint. Mais il y a une question... parce que ça va être fait à partir d'un arrondissement au complet qui passe d'un coup, mais il y a une question que... il y a des quartiers qui sont vraiment différents, qui ont des contextes différents, puis c'est peut-être mieux d'y aller quartier par quartier. Je pense que c'est plus facile comme ça.

1435

1440

Est-ce que ça répond un peu à votre question?

M. JEAN BURTON, commissaire :

1445

Donc, pour vous, c'est plus une question de ressources pour y arriver ?

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1450

C'est sûr que c'est une question de ressources. C'est sûr que plus il y a de ressources, plus ça peut être fait rapidement. Mais, en fait, moi ce que je vois, c'est que les gens, il y a beaucoup de gens qui nous approchent pour participer, puis en fait, on ne répond pas à la demande parce qu'il n'y a pas de... finalement à une échelle plus grande, il n'y a pas de collecte dans la majorité des endroits. Dans le Plateau Mont-Royal, il y en a une, mais c'est toujours des

1455

projets assez restreints.

Donc, les gens veulent participer et connaissent quand même ça parce qu'ils le voient dans les médias, ils le voient dans les projets communautaires dans les parcs. Donc, moi, je pense que la population est quand même assez au fait de ça, puis il y a des gens, c'est sûr, peut-être qu'ils ne font même pas le recyclage encore, mais c'est ces mêmes gens-là qui peut-être auront de la misère à participer, mais moi je pense que c'est une minorité.

1460

M. JEAN BURTON, commissaire :

Donc, avec une bonne sensibilisation, avec des ressources pour rejoindre les gens, gérer les bacs, ce n'est pas un problème, ce n'est pas un problème de réticence à la participation comme tel dans votre arrondissement ?

1465

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

Non, je ne pense pas. Il y a énormément de gens... la première implantation, c'était dans le quartier Angus, il y a beaucoup de gens qui n'étaient pas très chauds à l'idée de participer. C'était un problème, ça prenait de la place, c'était une troisième poubelle, puis, bon, les odeurs, les gens craignaient les odeurs, tout ça, mais finalement, c'est toujours... il n'y a pas beaucoup de gens, puis on retient beaucoup ces gens-là parce que souvent ils se fâchent et tout ça, puis ils vont

1470

1475

être très fâchés de voir qu'on leur impose encore un travail de plus, mais la deuxième s'est fait plutôt dans le quartier qui est près du parc Molson, puis près de l'avenue Christophe-Colomb, puis c'est un quartier qui est un peu différent, finalement c'est des triplex au lieu d'être des condos, c'est un contexte différent, puis les gens étaient très ouverts.

1480

Donc, souvent les gens t'attendent presque à la porte, ils ont hâte d'avoir leur bac. Puis justement ça a quand même été assez serré la distribution et le début de la collecte, donc, il y a des gens qui ont reçu leur bac deux jours avant, puis finalement qui nous appelaient, puis ils avaient hâte que ça commence.

1485

Donc, pour ça, moi je pense que ce n'est pas un gros problème de participation des gens; c'est plutôt d'orchestrer pour que ça se fasse bien, pour éviter que ce soit chaotique parce que les premières semaines, il y a beaucoup de gens qui laissent leurs déchets quand même, puis qui ne sont pas ramassés pendant une semaine, puis avec tous les problèmes que ça peut occasionner en été. Là, c'était en automne, mais avec la chaleur et tout ça, il y a quand même beaucoup de gens qui appellent et ils nous disent : « Là, mon voisin met ses poubelles quand même. Qu'est-ce que je fais? »

1490

Donc, déjà en essayant de rejoindre les gens, on expliquait justement qu'est-ce qui se passait parce qu'il y a des gens des fois qui ne sont même pas au courant de l'initiative même si ça se passe dans leur quartier, puis qui n'ont pas remarqué qu'il y a des gens qui se mettaient à mettre des bacs bruns sur le bord du chemin. Ça arrive.

1495

M. JEAN BURTON, commissaire :

1500

Mais pour élargir aux 9 logements et plus, parce que dans votre document, vous faites référence au fait que c'est un problème particulier les blocs...

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1505 Oui, oui.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1510 Parce qu'éventuellement, il faudra y venir, selon vous, est-ce que vous avez déjà fait des tentatives auprès de ces...

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1515 Bien, c'est assez nouveau pour nous. Donc, il n'y a pas de... Bien, c'est sûr, il y a des améliorations qui peuvent être faites, mais je pense que c'est une démarche qui est beaucoup plus en amont que finalement d'aller voir directement les citoyens qui ont une adresse propre sur la rue, parce que finalement les blocs-logements, le propriétaire doit être approché plus rapidement, puis souvent il n'habite pas au même endroit.

1520 Donc, ça peut se faire par lettre au lieu d'être directement, puis je pense que ça prend beaucoup plus de temps avant. Donc, tout simplement de commencer beaucoup plus en amont pour finalement sensibiliser ces gens-là parce que c'est plus long de les rencontrer tout simplement.

1525 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça fait combien d'années que vous travaillez dans ce secteur-là?

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1530 Ça va faire 2 ans et demi environ.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1535 Est-ce que vous voyez une évolution de l'attitude des gens à l'égard de la collecte comme ça et le tri des choses ?

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1540 Bien, c'est sûr que les projets qu'il y a en cours, ça fait une publicité finalement. Progressivement, les gens s'habituent au fait que ce soit possible, puis ce n'est pas nouveau. Puis il y a d'autres gens dans l'arrondissement qui vont voir ça et ils vont se dire...qui nous appellent et ils veulent avoir un bac eux aussi, mais on leur explique qu'il n'y a pas de camion qui va passer sur leur rue pour autant.

1545 Donc, moi, j'ai l'impression que ça fait un effet d'entraînement, mais...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1550 O.K. Oui ?

M. JEAN BURTON, commissaire :

1555 Juste une. Je serais tenté de vous demander pourquoi vous n'avez pas abordé le projet St-Michel ? Parce que vous êtes resté très global et général. Est-ce que vous aviez une opinion ou vous ne vouliez pas...

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

1560 En fait, je sais que l'écoquartier St-Michel avait une position sur ça, puis au départ le mémoire était adressé de la part de l'écoquartier de Rosemont- La-Petite-Patrie, puis on a ajouté le volet participation des écoquartiers parce qu'on trouvait ça important. Donc, vu que c'était plus

au niveau de la Ville de Montréal, de l'agglomération, on préférerait ne pas se positionner directement sur les enjeux de quartier si on veut.

1565 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

D'accord.

1570 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est tout à fait intéressant ce que vous nous dites et c'est fort à propos. Il y a juste une curiosité qui m'a frappé. C'est comment vous êtes arrivés à la mise en place d'un circuit de couches lavables dans un CPE ?

1575 **M. GEOFFROY DELAGRAVE :**

Oui, je peux expliquer le contexte. On avait fait quelques phrases là-dessus dans le mémoire. En fait, la SODER a un projet de couches lavables, donc, du remplacement des couches jetables dans les CPE pour les couches lavables, et finalement le problème qui... ce qui est en ligne avec la collecte des matières organiques, c'est qu'il y a eu un problème comme ça à la Ville de Lévis qui, elle, passait, commençait la collecte des matières organiques, puis se retrouvait par contre, eux, à avoir une collecte de déchets par 2 semaines. Donc, les propriétaires de CPE se sont retrouvés à avoir, si je me rappelle bien pour les chiffres, un CPE de 80 enfants, ça peut générer à peu près 1 000 couches par semaine, donc, c'est assez gigantesque comme quantité de déchet, puis finalement si ce n'est pas collecté, c'est un problème déjà d'espace, puis un problème d'odeur, tout ça.

Ils avaient approché à la base le projet de couches lavables, mais nous on était très localisé à Montréal, donc, ce n'était pas vraiment possible, mais il y a beaucoup de CPE à Montréal qui sont passés depuis, je ne me rappelle pas le nombre exact, mais c'est plus d'une dizaine, puis finalement à la base, c'était un geste pour finalement réduire les déchets.

1590

1595

Donc, de un. Mais avec l'implantation de la collecte, en plus avec la réduction de collecte des déchets, il y a ces CPE qui étaient dans la zone où il y avait la collecte qui nous ont appelé et qui nous ont dit : Nous, on ne peut pas conserver nos couches pendant tant de temps. Donc, ils ont passé à un projet de couches lavables. Finalement depuis ce temps-là, le projet de couches lavables fonctionne.

1600

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bravo. Alors, merci, Monsieur. Bonne chance dans la poursuite de votre travail parce que c'est un travail, comme vous dites, de longue haleine, de mobiliser les gens, de les former pour qu'ils comprennent les changements technocratiques dans lesquels on est et qu'ils puissent s'adapter et devenir des collaborateurs.

1605

M. GEOFFROY DELAGRAVE :

Merci à vous. Bonne soirée.

1610

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, j'invite maintenant le P.A.R.I. St-Michel, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, Messieurs, monsieur Pierre Durocher et monsieur Léo Bricault; c'est bien ça?

1615

M. PIERRE DUROCHER :

Oui, tout à fait.

1620

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Donc, vous parlez le premier, Monsieur Durocher?

M. PIERRE DUROCHER :

Oui, tout à fait.

1625

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Allez-y.

1630

M. PIERRE DUROCHER :

Donc, on a la responsabilité de vous présenter le mémoire du P.A.R.I. St-Michel, donc, du projet d'aménagement résidentiel et industriel de St-Michel tel qu'il a été adopté par notre conseil d'administration le 22 novembre dernier. Comme vous l'avez dit, je suis Pierre Durocher. Je suis ici à titre de président du P.A.R.I. St-Michel. Ce soir et je suis accompagné de monsieur Léo Bricault qui est vice-président de l'organisme.

1635

Peut-être un petit mot bref pour rappeler ce qu'est le P.A.R.I. St-Michel ou pour vous en informer. Donc, le P.A.R.I., c'est un organisme à but non lucratif qui a été créé en 1985. Donc, maintenant, ça fait 26 ans que le P.A.R.I. existe. Sa mission, c'est de contribuer à l'amélioration de l'aménagement du quartier St-Michel. Donc, c'est un gros contrat qu'on s'était donné à cette époque-là.

1640

Parmi les gros dossiers que nous avons travaillés, il y a évidemment toute la question de la fermeture de la carrière Miron. On a fait beaucoup d'activités; je pense qu'on a négocié ça ou discuté ça avec 3 ou 4 maires différents à travers ces années-là. On a réussi à obtenir la fermeture de la carrière Miron, mais on a aussi participé au développement de la carrière Francon.

1645

On a été, je pense, les premiers à attirer l'attention de la Ville de Montréal sur la capacité ou le potentiel de développement de la carrière Francon.

1650

On avait élaboré un projet, en tout cas on a travaillé là-dessus. On a participé aux mises à jour des plans d'urbanisme qui se sont déroulés au cours de ces 26 années-là. Donc, c'est quand même un travail important que nous avons fait à ce niveau-là.

1655 C'est aussi, le P.A.R.I. St-Michel, l'administration du programme écoquartier pour les districts de St-Michel et de François-Perreault, et ça, nous faisons ça depuis 16 ans. Nous trouvions qu'avec la mission du P.A.R.I., ça nous permettait, et ç'a été l'avis de l'arrondissement aussi, de poser des gestes très concrets pour l'amélioration du quartier, moins sur son aménagement, mais sur la façon de le vivre, de l'entretenir et donc, nous faisons ça depuis 16 ans.

1660 Un dernier programme que nous avons qui est aussi à notre avis compatible avec notre mission, c'est un programme d'accès à la propriété pour les ménages à revenu modeste, qu'on appelle le programme *Prêt pour acheter à St-Michel*. Donc, c'est un programme qui vise à augmenter la capacité des ménages à accéder à la propriété. Donc, notre rôle, c'est d'accompagner des gens qui ne sont pas toujours familiers avec notre façon de faire si on veut accéder à la propriété. Donc, toute la question des banques, la réglementation des mises de fonds, puis, bon, etc. En plus de les accompagner, le programme permet d'ajouter à ce que la Ville de Montréal donne déjà à des premiers ménages qui veulent acheter une propriété. Donc, on fournit jusqu'à 5 000 \$ d'un prêt sans intérêt à très long terme pour faciliter les mises de fonds des gens qui veulent...

1670 Donc, c'est donc plus de 25 ans à travailler et à mettre de l'avant des solutions concrètes pour que le quartier St-Michel occupe une place plus enviable au sein de la Ville de Montréal, au sein des quartiers de la Ville de Montréal.

1675 Concernant le projet qui fait l'objet de la présente consultation, nous souhaitons d'abord dans un premier temps saluer les efforts qui sont entrepris tant par la Ville et au niveau de l'agglomération pour trouver des solutions concrètes concernant la gestion de nos déchets. On les a exportés pendant un certain temps, je pense qu'on prend nos responsabilités là-dessus et nous sommes tout à fait d'accord avec ça. D'ailleurs, le P.A.R.I. St-Michel a toujours été favorable au compostage depuis le début, je dirais.

1680

1685 Nous avons, depuis quelques années, nous formons, nous sensibilisons des citoyens et
des citoyennes de St-Michel au compostage. On vend des composteurs à prix réduit pour les
familles ou les ménages qui souhaitent s'en procurer un. On a aussi des projets de compostage
collectif avec des écoles et organismes communautaires. La semaine prochaine, on va inaugurer
sur le site même du centre où nous sommes présentement un site de compostage communautaire
à l'instar d'autres arrondissements ou quartiers qui en ont à Montréal pour donner une opportunité
1690 aux personnes qui environnent le centre, aux résidents qui veulent composter, mais qui n'ont pas
tout à fait les moyens de pouvoir le faire sur une base de leur ménage à eux, de leur localisation.
Donc, on va inaugurer ça la semaine prochaine. Alors, si ça vous tente, on vous invite à participer
à ça.

1695 Alors, ainsi vous comprendrez que le P.A.R.I. St-Michel, les écoquartiers que nous gérons,
les deux écoquartiers vont collaborer avec enthousiasme à la collecte des matières organiques
quand ce sera le temps de le faire.

1700 J'attire l'attention et je fais un peu du pouce sur la personne qui m'a précédé du
regroupement des écoquartiers, c'est une grosse tâche. Nous, on travaille au compostage et on
voit comment c'est difficile, comment il y a des préjugés, comment il y a des obstacles réels à le
faire et si on veut que les écoquartiers jouent leur rôle là-dedans, il faudra planifier dans le
déploiement du projet des moyens et des ressources nécessaires pour le faire.

1705 Mais pour l'instant, le problème n'est pas là. Jusque là, ça va bien, je pense qu'on
s'entend bien. Nous, le problème, c'est comme pour d'autres qui ont passé avant nous le
mentionnaient, c'est le choix du complexe environnemental de St-Michel pour y implanter le centre
de compostage, l'infrastructure qu'on veut mettre à St-Michel.

1710 Donc, il y a certains points sur lesquels nous voulons attirer votre attention. Le premier, il a
déjà été mentionné, je n'insisterai pas, mais je vais préciser quelques éléments. C'est la norme du
ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la norme du 500 mètres.
D'après nos calculs à nous, c'est 200 mètres que le site, la proximité des résidences par rapport

1715 au site serait de 200 mètres et de 80 mètres par rapport aux commerces qui sont là : il y a un *Maxi*, il y a un *Canadian Tire*, puis peut-être sur Papineau aussi, il y a des commerces qui sont là. Donc, on serait très près de ça.

1720 Vous savez, dans la séance d'information à laquelle j'ai été ici plus tôt au mois de novembre, en parlant des odeurs, le monsieur qui faisait la présentation nous disait : « Écoutez, nous respecterons les règles gouvernementales, les règles des ministères. » On trouve, et vous serez d'accord avec moi, qu'on commence mal. Pour le choix du site, on ne respecte pas la règle et d'après nous, ce n'est pas un écart de 2 ou 3 mètres; c'est un écart qui est majeur qui n'est pas respecté dans ce cas-ci.

1725 Vous savez dans le passé, on nous disait toujours : « On respecte - quand il y avait l'exploitation de la carrière Miron comme dépotoir, on nous disait - On respecte les règles gouvernementales. » Tout le monde nous a répété ça, les maires, les responsables au comité exécutif des dossiers, tout le monde nous a répété ça, mais il y avait des inconvénients toujours majeurs. Quand le camion arrêtait sur le coin de St-Michel et il repartait, puis le lexiviat tombait sur le pavé, ça sentait longtemps à ce coin de rue-là et c'était de même un peu partout. Les mouettes, 1730 les odeurs générales du site, tout ça respectait les normes.

Alors vous comprendrez que ça ne nous rassure pas beaucoup de se faire dire que ça respecte les normes, mais quand ça ne les respecte pas, ça nous inquiète doublement.

1735 D'ailleurs, on n'est pas les seuls à dire que la localisation de la carrière Miron n'est pas optimale pour un centre de compostage. Odotech qui est le consultant qui a été engagé par la Ville a classé le site Miron comme étant l'un des plus susceptibles de ne pas respecter la réglementation quant aux odeurs. Alors, je pense que c'est des choses qu'il faut tenir... il faut regarder ça très sérieusement. Cette firme, bon, elle recommande d'utiliser une cheminée pour disperser les odeurs. Je vous avouerai que ça ne rassure pas beaucoup. Ça ne nous rassure pas 1740 beaucoup.

Ce que nous savons, c'est que la dernière cheminée chez Miron, elle a disparu le 2 mars 1988 après 5 tentatives pour la faire descendre. Cette résistance rappelle les luttes des Michelois

1745

et des Micheloises pour faire fermer la carrière Miron. L'odeur était associée à l'exploitation de la carrière, et encore aujourd'hui avec le projet qui est présenté, il n'y a aucune certitude, bien loin de là, de l'absence des émissions d'odeur. On ne parle même pas du camionnage.

1750

Alors, ce n'est pas nous qui le disons, c'est des experts qui sont engagés par la Ville qui le disent aussi. Alors, à l'expérience qu'on a de ce genre de projet et des genres d'échanges qu'on a avec les gens qui en sont responsables, ça ne nous rassure pas, puis ce n'est pas... ces activités-là qui sont quand même similaires, on ne veut pas qu'elles reprennent dans le quartier St-Michel.

1755

D'ailleurs, je vous dirai que pour les élus de l'époque, puis il en reste encore une couple qui sont à la Ville de Montréal, la chute des cheminées, c'était le passage à une nouvelle ère pour le quartier St-Michel. Et là, on a l'impression quand on regarde... j'écoutais les énumérations que je connais, mais qu'on faisait des neiges usées du centre de tri et là avec le compostage maintenant, l'infrastructure qu'on veut mettre, je trouve qu'on n'a pas vraiment changé d'ère par rapport à ça. Alors nous on pense que ce site qui est dans le projet n'est ni optimal, puis en fait, ni approprié.

1760

Dans le cas des autres secteurs à ce qu'on a compris, il y a eu plusieurs sites qui ont été étudiés à l'ouest, puis, bon, etc., tandis que dans le secteur nord, on a rapidement choisi le site de St-Michel pour établir l'équipement se disant que l'activité de compostage qui est projetée est conforme à la mission du centre environnemental St-Michel et à son plan directeur.

1765

On estime que le travail a été vite fait pour le secteur nord. De mettre proche, si proche des habitations, puis des commerces à grande surface, on pense que ça a été fait rapidement. C'est plus un équipement qu'on met dans un secteur commercial quant à nous qu'un équipement qui va dans un secteur comme celui de St-Michel.

1770

Lors de la séance d'information du 2 novembre, monsieur Bricault qui est avec moi ici a demandé pourquoi on n'utilisait pas le centre... que le centre de compostage ne soit pas localisé près de l'usine de biométhanisation, on a répondu qu'il n'y avait pas de place. Parce que nous on

1775

pense qu'il prend sa matière première, ce serait plus logique d'avoir ça, d'avoir placé le centre de compostage immédiatement à côté de l'usine.

1780

On nous a dit qu'il n'y avait pas de place, mais dans les faits si on a bien compris ce qu'on a lu dans les documents, c'est que la Ville a opté pour localiser en plus du centre de biométhanisation, localisé à Montréal-Est, un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères afin d'évaluer le potentiel de valorisation des matières organiques recyclables et combustibles qu'elles contiennent.

1785

Si on a bien compris encore, on veut donc évaluer le potentiel que représente la combustion des déchets. Si c'est le cas, nous vous rappelons que l'incinération des déchets a fait l'objet de nombreux débats par le passé dans le cadre du projet de la régie inter municipale de gestion des déchets de l'Île de Montréal et la conclusion a été de ne pas aller de l'avant avec un projet d'incinération.

1790

Je sais qu'il doit y avoir du monde qui pousse pour faire ça, je n'ai pas l'impression que c'est beaucoup à la Ville de Montréal, mais il faudrait peut-être envisager plutôt de mettre le site de compostage près du centre de biométhanisation, ce qui permettrait de réduire le transport, les gaz à effet de serre, etc. On pense que ce serait un choix plus judicieux.

1795

Je m'étais mis une note, je vais vous la dire pareil. Je me disais : Pourquoi faire compliqué quand on peut faire si simple ? Je veux dire, il y a un centre qui est là, la matière première est là, on la composte à côté. Il y a quand même un grand site, on est dans une zone industrielle qui est beaucoup plus favorable. Pourquoi tenter d'implanter ça dans un milieu plus résidentiel ?

1800

Pour amorcer ma conclusion, j'aimerais vous lire un passage d'un mémoire que j'avais le plaisir de présenter au nom du P.A.R.I. St-Michel au comité consultatif de la mise en valeur du site Miron en 1989. - Ça dit quasiment mon âge, hein? Puis qui me paraît assez d'actualité.

Ç'avait été mené par le Bureau de consultation de Montréal, je pense que c'est un des premiers travaux du Bureau de consultation de Montréal, cette consultation portait sur les options

1805 d'aménagement de la carrière Miron. Parce qu'on avait déjà promis, en tout cas on s'était engagé à la Ville de Montréal de fermer en 1994, donc, dès 1989, il y avait des travaux qui avaient été amorcés, des consultations qui avaient été menées pour savoir qu'est-ce qu'on ferait avec ce site-là une fois le site fermé.

1810 Alors, je vous cite un extrait très bref de ce qu'on disait à l'époque. Alors, je cite. « *Vous serez peut-être surpris par ce mémoire. Vous nous invitez à vous parler de l'aménagement du site de l'ancienne carrière Miron et nous, nous vous parlerons surtout de l'ensemble du quartier St-Michel dans lequel se situe l'ancienne carrière Miron. En effet, comme vous le savez, le territoire de l'ancienne carrière constitue 28% du territoire du quartier St-Michel; comment alors parler d'un*

1815 *territoire si important pour un quartier sans parler du quartier dans lequel il se situe? »*

On trouve que c'est tout à fait d'actualité aujourd'hui ça. On nous parle d'un projet et je dirais un projet qui quant à nous est hors contexte. Le quartier St-Michel qui a accueilli beaucoup de choses que d'autres quartiers n'ont jamais voulu accueillir à Montréal, et ça, les dirigeants de la Ville de Montréal le savaient, puis ont fini par le dire, on mettait toutes sortes d'affaires dans St-Michel qu'on ne pouvait pas mettre dans Ahuntsic où il n'y avait pas d'accessibilité sociale parce que la population, on était dans une phase différente dans un quartier comme celui de St-Michel, bien, on nous présente un projet maintenant qui, dans un contexte de revitalisation de quartier, parce que le quartier St-Michel, ce n'est plus le quartier que c'était, et dans ce cadre-là, on l'a mentionné avant, il y a une démarche de revitalisation qui a été amorcée.

1820

1825

Le but principal, c'est de réhabiliter le quartier St-Michel et ça, ça ne passe pas par un genre de projet comme celui qu'on nous propose. Donc, de réhabiliter le quartier, puis pourquoi on le réhabilite ? Parce qu'il y en a besoin et parce qu'il y a eu des décisions de la Ville de Montréal dans les années passées avec l'accord du gouvernement du Québec qui ont fait de St-Michel un des quartiers les moins enviables à habiter de Montréal. Ça, je pense que c'est terminé : les gens de St-Michel n'en veulent plus, les partenaires n'en veulent plus.

1830

Donc, on a mis un projet de revitalisation sur pied, l'ensemble des partenaires du quartier sous la coordination de Vivre St-Michel en Santé, monsieur Lévesque en a parlé tout à l'heure. On

1835

a réuni autour de ça la Ville, l'arrondissement, la commission scolaire, des fondations de toutes sortes, des gens d'affaires, et on veut changer le quartier St-Michel. Et le projet que vous nous proposez ne s'inscrit pas dans cette démarche de revitalisation du quartier.

1840 Même que, monsieur Lévesque l'évoquait tout à l'heure, ça pourrait compromettre le développement de la rue Jarry. Là, on nous a promis d'enfourer les fils électriques. Je pense que 80% du travail est fait déjà, donc, c'est un projet qui est en cours et qui marche, un engagement du maire Tremblay aux partenaires locaux. C'est ajouté à ça la demande de faire un plan particulier d'urbanisme pour la rue Jarry, ce que l'arrondissement a accepté de faire, et on arrive aux conclusions de ça prochainement où on veut densifier la rue Jarry et en faire une rue principale comme on vous disait. Et si on met un centre de compostage là, je ne suis pas certain que ça n'aura pas un effet négatif sur le développement.

1850 Un autre élément du même ordre. La bande de terrain qui est sur Papineau, entre la carrière et Papineau, pour le moment, il y a une bonne partie qui est zonée parc dans le plan d'urbanisme qu'on a actuellement, mais il y a beaucoup de pression pour qu'il y ait du résidentiel éventuellement. Imaginez le parc dans 5, 10 ans, il va finir par avoir du résidentiel. S'il y a une usine comme celle qu'on nous propose en bas, un centre... ce ne sera pas développable et c'est des pertes quant à moi, des pertes de taxes pour l'arrondissement tant sur la rue Jarry que sur la rue... et je pense que... en tout cas, c'est des décisions qu'on va avoir avec l'arrondissement sur ce sujet-là parce que je pense que l'orientation qui est proposée dans le projet ne cadre pas avec la volonté et la vision de développement de ce quartier-ci.

1860 Moi je vous le dis, on l'a évoqué, il n'y a pas d'acceptabilité sociale pour un projet comme celui-là, puis je ne pense pas qu'il y en aura. Les cendres, les braises qui sont sous les cendres des 30 ans vécus par St-Michel, les gens qui ont vécu, vécu des baisses d'évaluation foncière sur leur propriété, puis tous les inconvénients qui ont été subis, puis il y a encore beaucoup de ces gens-là qui sont ici, je pense que ce ne serait pas prudent que d'insister pour implanter ce projet-là à St-Michel.

1865

Il faut tenir compte d'un passé. C'est comme dans la vie de quelqu'un qui a été traumatisé par quelque chose, bien, il ne faut pas revenir trop vite avec quelque chose de la même nature. Au plan social ou sociologique, ce n'est pas quelque chose d'acceptable.

1870 En conclusion... - Ah, un petit mot sur la notion d'équité. J'en avais mis longtemps, mais on en a parlé beaucoup. Nous, je vais vous dire comme on l'a pensé. On trouvait qu'il faut avoir pas mal de front pour dire aux gens de St-Michel qu'un des arguments, c'est l'équité. Je pense qu'on en a assez parlé pour savoir que St-Michel a fait plus que sa part, beaucoup plus que sa part. il a été stigmatisé pendant longtemps, il l'est encore à certains égards à cause notamment de
1875 la carrière en particulier, mais les neiges usées, ce n'est pas intéressant non plus ça. Mais ça, on le garde. Mais à un moment donné, il faut arrêter et on pense que cette fois-ci, c'est la bonne fois pour arrêter.

1880 On disait qu'il faut avoir une lecture un peu courte, un peu rapetissée de l'histoire pour prétendre que l'équité est un argument pour faire en sorte de faire accepter ça à St-Michel. Mais je me dis par ailleurs, si la Ville et les autorités sont sérieuses avec le sentiment d'équité, puis pas le sentiment, le principe d'équité, je vous dis les yeux fermés, vous pouvez recommander de mettre ça ailleurs.

1885 Alors, vous l'aurez compris, le P.A.R.I. St-Michel s'oppose à la localisation de l'installation du centre de compostage prévue dans St-Michel et le cas échéant, nous avons l'intention de prendre les moyens qui seront nécessaires pour faire en sorte que ça n'arrive pas.

1890 Alors voilà, nous vous invitons à considérer les éléments que nous vous soumettons pour réflexion.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci.

1895 **M. LEO BRICAULT :**

1900

Je vais rajouter quelque chose. Dans le temps X, retournons en arrière, j'étais président du P.A.R.I., aujourd'hui je suis vice-président, et c'est moi qui ai dirigé les démonstrations des citoyens pour faire fermer Miron.

1905

Nous avons fait des démonstrations fermant Miron complètement. Il y a eu du grabuge, de la police, puis tout ce que vous voulez et suite à ça, parce que c'est tout passé à la télévision, le maire du temps, monsieur Bourque, a décidé de fermer Miron pour les putrescibles ne gardant que le bois ou ainsi de suite pour la construction.

1910

Vous savez, suite à ça, j'aimerais vous dire que si la Ville va de l'avant, si elle veut aller de l'avant avec ce projet, il se peut que nous reprenions les démonstrations. Il se peut qu'on s'arrange pour fermer le site Miron qu'on l'appelle tout le temps communément pour que les usines, que le monde de St-Michel ne veut pas, ne puissent pas s'ériger.

1915

Et vous savez, nous avons l'exemple, comme vous avez mentionné, Monsieur le président, qu'à Dorval, ils ne veulent pas vous louer le terrain. Mais nous autres à St-Michel...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Attention, c'est l'aéroport de Dorval.

M. LEO BRICAULT :

1920 C'est ça, et c'est là que...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1925 Ce n'est pas la Ville de Dorval.

M. LEO BRICAULT :

1930 Non, non, mais c'est là que vous êtes supposé aller. Comprenez-vous? Si dans Dorval, ils n'en veulent pas; nous autres, les citoyens ici n'en veulent pas. On ne parle pas du terrain, on a vécu ça pendant 30 ans. Assez, c'est assez!

1935 Vous savez, aujourd'hui, je crois que le gouvernement a mis près de 600 M\$ dans ce projet à travers la province. À Montréal, on se demande si on ne revoit pas la magouille des compteurs d'eau, il va y avoir des gros contrats à donner sur ces affaires-là.

1940 C'est à se demander pourquoi les citoyens sont quasi devant un fait acquis. Je ne remets pas en question que vous faites de la consultation et la consultation que vous faites, l'Office de consultation publique de Montréal, est très bonne, mais je remets en question la démocratie que vous brisez - pas vous, mais les autorités, parce que le rapport que vous allez faire, c'est monsieur De Souza qui vous l'a demandé, c'est à lui que vous allez faire le rapport, puis lui il a déjà démontré qu'il peut être en faveur.

1945 Alors, vous savez, plus magouille que ça, ça n'existe plus. Puis actuellement, ils font des enquêtes sur l'éthique et la magouille, puis la collusion. Ben là... Alors, Monsieur le président, moi, je vais terminer en disant qu'on n'en veut pas à St-Michel, puis s'il le faut, cette année, nous irons peut-être plus loin. Nous demanderons aux citoyens, s'il le faut, de se désannexer de Montréal pour qu'on puisse continuer à avoir une bonne qualité de vie à St-Michel.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1950

Merci. Juste une petite mise au point qu'on va faire tout de suite. Moi, je préside la présente audience; le mandat vient de l'agglomération, je n'ai pas la décision et je ne la veux pas, d'autres prendront la décision, la seule chose qui est la garantie fondamentale du processus, c'est que notre rapport sera rendu public.

1955

Vous pourrez être en maudit contre nous autres si on ne fait pas notre job, mais au moins, il y a un niveau de transparence qui est important.

M. LEO BRICAULT :

1960

Oui, oui, ça, je le crois.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1965

On peut dire ça.

M. LEO BRICAULT :

Oui, oui, on peut dire ça et je vais vous appuyer à part de ça. Mais c'est l'autre côté.

1970

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1975

Non, non, c'est bon. Vous avez le droit de penser ce que vous voulez. Juste une question à vous, Monsieur Durocher. Est-ce que vous êtes contre l'idée d'un centre de prétraitement des ordures ménagères?

M. PIERRE DUROCHER :

Vous entendez quoi ?

1980 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est parce que vous dites, vous semblez contre l'idée d'un centre de prétraitement. C'est parce que vous réduisez le centre de prétraitement à ce qu'il peut en brûler et vous en concluez de l'incinération, la Ville n'a jamais utilisé le mot « incinération ».

1985 **M. PIERRE DUROCHER :**

Non, ça, je le sais, oui.

1990 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bon. Et la Ville nous a expliqué qu'un centre de prétraitement, c'est de prendre une série de choses qui ne sont pas rentrées dans les catégories antérieures de la présélection faite à la maison, de la cueillette sélective, et que dans ça, il y a des éléments qui peuvent tout de suite entrer dans, être déjà recyclés, d'autres doivent être compostés et d'autres éventuellement peuvent constituer un résidu où il peut y avoir des valeurs caloriques qui peuvent être utilisées.

1995

Alors, c'est pour ça que je vous demande : Êtes-vous contre l'idée d'un centre de prétraitement ?

2000 **M. PIERRE DUROCHER :**

Écoutez, moi je ne connais pas ça, je ne suis pas un expert dans ces choses-là. Ce que je dis, si ça ressemble à de l'incinération, en tout cas, bref, ça manque un peu de transparence cette partie-là du projet.

2005

Nous, on a *catché* ça en allant à une autre séance d'information. On n'avait pas vu ça dans le projet, on trouve que c'est assez *low profile*, puis on a fait quelques approches à la Ville de Montréal, puis on a senti qu'il n'y avait pas une acc... en tout cas, ils n'acceptaient pas ça beaucoup, les gens, ils se *pitchent* la balle là-dessus.

2010

Donc, on trouve qu'il manque... peut-être qu'il devrait y avoir des audiences sur cette partie-là ou que ce soit plus... Mais ça me permet peut-être juste de préciser quelque chose.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2015

Oui ?

M. PIERRE DUROCHER :

2020

J'écoutais l'information que vous donniez au début par rapport à l'aéroport de Dorval. Manifestement pour l'ouest, il va falloir penser à un plan B. Je présume que c'est définitif comme refus et je pense que ça se comprend aussi.

2025

Nous on propose ici que ce qui est prévu pour St-Michel soit accolé à l'installation qui va être mis à Demix à Montréal-Est. Pourquoi il n'y aurait pas un plan B pour tout le monde qui serait de mettre à côté des installations de traitement des matières organiques l'installation qui va faire l'étape suivante, ce qui était prévu à Dorval et ce qui est prévu pour nous ici ?

2030

Il me semble qu'il y a là une avenue qui mériterait d'être explorée et dans notre cas à nous, ici, on pense que le terrain est bon. Il faudrait voir si on tient et que suite à des audiences ou à plus de visibilité, on disait que le centre de prétraitement dont vous parliez, c'est une bonne chose, mais on pourrait peut-être l'installer ailleurs s'il fallait.

2035

En tout cas, il faudrait peut-être trouver quelque chose pour ça, mais nous on pense que... et le site de Demix, qu'est-ce que vous voulez, c'est une zone industrielle. Je veux dire, c'est tout correct ça, vous l'avez votre 500 mètres, même ils pourraient nous en prêter des mètres, ils en ont beaucoup.

2040

Donc, ce serait peut-être un plan B qui pourrait être et pour l'ouest dans ce cas-là et pour le nord et ça ferait quelque chose de cohérent. Ce serait peut-être moins équitable. Moi je pense que ce serait plus équitable même si la répartition géographique était différente.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Ça va, Cher collègue ? Avez-vous dit tout ce que vous vouliez dire ?

2045

M. PIERRE DUROCHER :

Ah, et même plus.

2050

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Dans votre cas, Monsieur Bricault, c'est impossible. C'est impossible.

2055

M. PIERRE DUROCHER :

Là, vous lui avez ouvert la porte.

M. LEO BRICAULT :

2060

Pas tout à fait. Monsieur le président, parce que monsieur Lafrance avait dit : « Il va en rester qui n'est pas couvert par ça. » Puis il n'avait pas trouvé encore de place, mais en faisant le plan B, ça serait peut-être bon de regarder qu'est-ce qui va arriver avec ça aussi.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2065

Très bien.

M. LEO BRICAULT :

2070

Merci.

M. PIERRE DUROCHER :

Merci beaucoup.

2075

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci, Messieurs. Bonne chance à vous.

2080

M. LEO BRICAULT :

Merci.

2085

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bravo pour votre vitalité, Monsieur Bricault, et votre ténacité. Alors, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut faire une correction? Est-ce qu'il y a eu des erreurs de faits? Un droit de rectification? Monsieur Lachance? Oui, venez, s'il vous plaît.

2090

Alors, je pense qu'il va y avoir plus qu'une rectification ou une rectification en trois, un trio. On se rappelle les règles du jeu, on n'argumente pas. Si vous argumentez sur la première intervention, je le comprendrai, mais vous vous exposez à ce que je vous pose des questions.

2095

M. ROGER LACHANCE :

Vous me reprendrez. C'est une première pour nous aussi.

2100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Allez-y. Oui, oui, on y va.

M. ROGER LACHANCE :

2105 Donc, dans un premier temps, je pense que ce serait important de remercier l'ensemble des gens qui se sont exprimés ce soir. Je pense qu'il y a du travail, il y a de l'engagement. On ne partage pas nécessairement toutes les choses, mais je pense que c'est important.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2110 Laissez faire l'enrobage, donnez-moi la...

M. ROGER LACHANCE :

2115 O.K. Donc, quelques rectifications par rapport au fameux 500 mètres et le respect ou non du critère du ministère de l'Environnement.

2120 Le critère du ministère de l'Environnement, en fait, oui pour une nouvelle installation ou pour un endroit où il n'y a pas de compostage, il faut effectivement respecter le 500 mètres. Dans le cas du complexe environnemental, il y a déjà une activité de compostage et c'est pour cette raison-là qu'il y a une possibilité de pouvoir installer un centre de compostage à cet endroit-là.

2125 Par contre, il faut quand même respecter les critères, c'est-à-dire le critère d'une unité d'odeur ou le nombre d'unité d'odeur demandé par le ministère s'applique soit au 500 mètres ou soit au plus proche récepteur. C'est-à-dire si la plus proche résidence est à 200 mètres, bien, le critère est plus sévère et il s'applique à cet endroit-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2130 Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2135 O.K. Il a été mentionné que la Ville pouvait décider de s'installer là. En fait, les études ont été fournies au ministère de l'Environnement justement pour que le ministère se prononce et donne son avis à savoir si on respectait les lignes directrices. Donc, ce n'est pas la Ville qui décide si on respecte les lignes directrices ou non, c'est le ministère et l'avis, on l'a reçu.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2140 Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2145 Ça va. Au niveau des odeurs. Au niveau des odeurs, je comprends les préoccupations des gens. Les évaluations qui ont été faites, les mesures qu'on propose nous permettent de croire et confirment qu'on va respecter les normes et qu'il n'y aura pas de problème d'odeur.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2150 Ce n'est pas une mise au point ça, vous l'avez déjà dit avant.

M. ROGER LACHANCE :

2155 Parfait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2160 La seule chose, c'est que là-dessus, les gens ne vous croient pas.

M. ROGER LACHANCE :

Oui, j'ai compris.

2165 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

C'est correct.

2170 **M. ROGER LACHANCE :**

J'ai compris. O.K. Maintenant au niveau du camionnage, il a été mentionné que ça augmenterait. Donc, dans les études qu'on a faites, on a démontré que le nombre de camions était pour diminuer par rapport à la situation actuelle.

2175 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

2180 **M. ROGER LACHANCE :**

Ça va. Il a été aussi mentionné que le centre de St-Michel accueillerait environ la moitié des matières organiques générées sur l'île. En fin de compte, le centre de St-Michel va recevoir 29 000 tonnes, c'est la capacité du centre de traitement, et il y a dans les trois autres centres de traitement de matières organiques, donc, qui sont de capacité respectivement 2185 60 000 tonnes, deux fois 60 000 tonnes plus un autre de 50 000 tonnes, donc, le centre de St-Michel ne recevra pas la moitié des matières organiques de Montréal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2190 Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2195 Une précision sur le camionnage par rapport à la rue Jarry. L'étude de circulation montre qu'il va y avoir 20% des camions qui vont passer sur la rue Jarry en lien avec ces activités-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2200 Alors là, je vais vous poser une sous-question.

M. ROGER LACHANCE :

Oui.

2205 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ce 20% sera-t-il sur Jarry à l'est de De Lorimier ou sur Jarry à l'ouest de De Lorimier?

M. ROGER LACHANCE :

2210 Éric ?

M. ÉRIC BLAIN :

2215 Du côté est de De Lorimier.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2220 Du côté est de De Lorimier. C'est parce que c'est ça qui est l'argumentation. Parce que l'argumentation est pour la revitalisation de la rue Jarry, donc, à l'est de De Lorimier. Et donc, la prétention de dire que le camionnage pourrait nuire au développement, au PPU prévu à l'est de De Lorimier sur la rue Jarry est valable comme argumentation. Correct. Ça va.

M. ROGER LACHANCE :

2225

Au niveau des technologies maintenant, il a été mentionné qu'on ne connaissait pas la technologie qu'on était pour implanter. Donc, on connaît la technologie qu'on va implanter. C'est une technologie de compostage, c'est une technologie en silo... pas en silo, mais en tunnel fermé dans une première étape et, dans une deuxième étape, ce sont en andains semi-recouverts.

2230

Ce qu'on ne sait pas aujourd'hui, et on va le savoir suite aux appels d'offres, c'est le manufacturier qui peut d'un manufacturier à l'autre avoir certaines variantes de ces technologies-là.

2235

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Autrement dit si on traduisait ça en biologie, vous connaissez l'espèce, mais vous ne connaissez pas la race.

2240

M. ROGER LACHANCE :

Exact.

2245

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2250 Au niveau du centre pilote de prétraitement. Tout à l'heure, il y a un point qui a été...
oui, effectivement j'avais mentionné qu'il n'y avait pas d'espace sur le site de Demix pour
accueillir cette infrastructure. Le centre pilote de prétraitement demande 12 000 mètres carrés
et en fait le centre de compostage que l'on vise à implanter au complexe environnement, c'est
un peu plus de 50 000 mètres carrés.

2255 Donc, il n'y a définitivement pas l'espace à cet endroit-là, à la carrière Demix, sur ce
site-là pour accueillir le compostage.
Avez-vous des choses? Non.

2260 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Ça va. Merci, Messieurs.

M. ROGER LACHANCE :

2265 Ah, peut-être un point. En fait, deux, excusez.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2270 Commencez par un.

M. ROGER LACHANCE :

2275 Oui. Il a été aussi mentionné des plans B,k et d'utiliser par exemple des sites plus à
l'est de l'île. Je rappelle que dans l'élaboration du plan directeur qui a été accepté par
l'ensemble des élus de l'île, et ça a fait partie aussi des recommandations de la commission
sur l'environnement lors de cet exercice-là, les citoyens ne souhaitaient pas de concentration à
un endroit ou l'autre de l'île pour accueillir l'ensemble, une ou deux infrastructures qui

2280

pouvaient accueillir l'ensemble des matières organiques. Donc, on a suivi cette recommandation-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2285

Mais dites-moi, la recommandation d'en avoir un au nord, au sud, à l'est et à l'ouest impliquait le choix de St-Michel, le site dans St-Michel ou n'importe où dans le nord de la ville ?

M. ROGER LACHANCE :

2290

C'était n'importe où dans le nord de la ville. Donc, les sites n'étaient pas... dans ces différents secteurs-là, les sites n'étaient pas identifiés à ce moment-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2295

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

Ça va.

2300

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2305

Merci, Messieurs. Alors, c'est la fin pour ce soir. L'audience reprendra le 5 décembre et le 6 décembre, donc, 2 soirs à partir de 19 heures à l'église St-Octave, 1 Place de l'Église dans Montréal-Est. Il y aura une quinzaine de mémoires à peu près que nous devons auditionner.

Alors, je vous remercie beaucoup de votre présence, beaucoup des mémoires qui ont été donnés. Bonne soirée et pour ceux que je reverrai, à lundi prochain.

FIN DE LA SÉANCE

2310 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office
que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2315

LOUISE PHILIBERT, s.o.